

de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Quelques notions sur la genèse de l'anthroponomie

Le Grenier de paléographie

Registre des suppliques et des grâces apostoliques

La Drôme et la Terreur

Le radeau de la Méduse

Etat des nouveaux convertis (suite)



N° 87 – 3^e trimestre 2016

Sommaire

- 2 Mot du Président
- 3 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 8 Dons et nouveautés de la bibliothèque
Coin des trouvailles
- 9 Quoi de neuf aux Archives nationales
Communiqué des Archives départe-
mentales
- 10 Le courrier des lecteurs
- 11 Quelques notions sur la genèse de
l'anthroponomie
- 14 Le grenier de paléographie
- 16 Registres des suppliques et des grâces
apostoliques
- 21 Le radeau de la Méduse
- 22 La Drôme et la Terreur
- 29 Etat des nouveaux convertis
- 33 Flashs n° 229, 230 et 231 de la FFG
- 35 La Boutique du CGDP

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles

pour le prochain numéro :

1^{er} novembre 2016

Bonjour à toutes et tous,

Cet été nous a été favorable car nous avons fait d'agréables rencontres avec nos amis généalogistes que ce soit dans les déplacements à Mende et à La Voulte ou aux permanences du Cercle qui a accueilli du public en juillet et août.

Un bémol toutefois : notre participation aux Barberoussades de Montélimar n'a pas eu lieu, les contacts pris avec les organisateurs n'ayant pas abouti. Nous le regrettons mais nous proposerons à nouveau notre exposition sur la famille des Adhémar à leur prochaine fête.

Je voudrais vous faire partager la peine que nous avons ressentie en apprenant les décès de Claude Peyrard début juin (époux de Mauricette, ancienne membre du bureau) et Guy Lombard au mois de mai (époux de Raymonde, ancienne secrétaire du CGDP).

Notre rentrée démarre sur les chapeaux de roue car six rendez-vous sont d'ores et déjà au calendrier et nous occuperont jusqu'au mois de décembre : le Forum des Associations de Montélimar, Gené@2016 à Paris, le Forum EGDA à Chanos-Curson, les 23^e Journées Régionales à Gréoux-les-Bains, notre exposition et notre Journée des Adhérents à Montélimar.

Parmi les nouveaux projets que j'ai évoqués dans mon édito précédent, je peux aujourd'hui vous annoncer la création d'une Commission de réflexion sur les nouvelles orientations du CGDP. Celle-ci est présidée par Guillaume Marcel, membre du bureau et releveur émérite du CGDP à qui je laisse la parole dans la rubrique « La Vie du Cercle », page 6, pour un sujet très sensible, traité avec humour et pertinence.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Guy VENTURINI

Auteurs des articles

Sandy-Pascal ANDRIANT
Maayan BAUVET
Christine GARAUD
Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE
Martine LANG
Marie-Thérèse LAUZIER
Guillaume MARCEL
Jean-Paul MÉTAILLER
Richard TROOST
Guy VENTURINI

CONSIGNES

**Pour transmettre vos articles
à insérer dans La Lettre :**

Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettredugdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Merci à l'avance !

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée
+ frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms

des registres paroissiaux,
puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,
des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie :
cours, conférences, conseils,
documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Un site internet :

genea26provence.com

Deux forums pour les adhérents :

CGDP

genea26provence@yahoogroupes.fr

CGMP

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

Une page Facebook :

facebook.com/cgdp.genealogiste



Permanences



Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences 2016 du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures :
1^{er} octobre,
12 novembre et 3 décembre.

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet

Sandy-Pascal ANDRIANT

webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL

facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums

Sandy-Pascal ANDRIANT

CGDP

webmaster@genea26provence.com

CGMP

cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP

cgdp@wanadoo.fr

Contact généabank

cgdp_geneabank@orange.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI

Président

06 11 33 66 08

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre **Généalogique du Midi Provence**.
Le C.G.M.P. est membre de la **Fédération
Française de Généalogie (FFG)**

Conseil d'administration

LE BUREAU

Président

Guy VENTURINI

1^{er} Vice-président

Yves DEBOUVERIE

2^e Vice-président

Sandy-Pascal ANDRIANT

Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

Marie-Thérèse LAUZIER

Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

lalettredugdp@genea26provence.com

Centre Généalogique du Midi Provence

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations

209, boulevard du Temps-Perdu

04100 MANOSQUE

Tous les samedis du mois de 14h à 18h

jean-paul.berbey@wanadoo.fr

Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot

2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel

Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie

1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3^e samedi du mois de 14h à 19h

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298, av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30

cgenea83@free.fr site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h

courriel.cgvacluse@gmail.com

Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Bonnieux

1^{er} et 3^e jeudis du mois : généalogie et informatique

2^e et 4^e samedis du mois : généalogie

Un vendredi par mois (dates à définir)



Vie du Cercle

Attention !

Les permanences du samedi se tiendront les :
1^{er} octobre, 12 novembre et 3 décembre.

La Journée des adhérents aura lieu à Montélimar le 13 novembre et l'exposition du 8 au 14 novembre inclus.

Nos représentants du CGMP en déplacement

Petit rappel : en adhérant au CGMP (Centre Généalogique du Midi-Provence), chaque cercle généalogique doit désigner un nombre de délégués en proportion de ses adhérents. Pour le cercle de Montélimar, ils sont cinq, le président du Cercle, Guy Venturini, et quatre administrateurs : Françoise Vernède, Yves Debouverie, Sandy Andriant et Pierre Goudon.

Ce samedi 11 juin 2016, nos délégués (sans Sandy Andriant, retenu par d'autres obligations) se sont rendus à Salon-de-Provence pour un CCR (Conseil de Coordination Régionale). Ces réunions ont lieu tous les deux mois dans une ville différente (en février à Manosque, en avril à Gap) sous la présidence de Jean-Marie Delli Paoli, le président du CGMP, et rassemblent les représentants des huit cercles (avec tout récemment l'entrée de l'association corse, RHFC), tous adhérents du CGMP.

A l'ordre du jour : la présentation du procès-verbal de l'AG à Gap, l'approbation du compte-rendu du CCR à Gap, le prix de l'abonnement à « *Provence Généalogie* », le montant des cotisations des associations adhérentes pour 2017, des nouvelles précisions sur le programme des « 23^e Journées Régionales » de Gréoux-les-Bains les 15 et 16 octobre prochain, l'annonce de la présence du CGMP à « *Généa@2016* » aux Archives Nationales de Paris en septembre et la date du prochain CCR qui est fixée au mois d'octobre à Gréoux afin de profiter de la présence de tous aux « *Journées Régionales* ».

La matinée de travail s'est close par un repas pris en commun au restaurant dans une ambiance conviviale.

Maayan BAUVET et Guy VENTURINI



Versements de notre base BMS/NMD sur le site de GénéaBank

Le Conseil d'administration du CGDP du mois de juin a pris la décision de verser la totalité de notre base BMS/NMD de la Drôme dans le système de GénéaBank, y compris les relevés des actes « Au désert ». Depuis le 8 juin, 1 736 569 actes de la Drôme provençale sont consultables sur le site : geneabank.org

Vous avez reçu dernièrement un mail vous annonçant que votre compte était crédité de 200 points pour effectuer des recherches sur ce site. Ainsi vous serez à l'avenir plus autonomes dans vos recherches et n'aurez à utiliser le forum du CGDP que pour les cas compliqués ou pour les notaires.

Les 23^e Journées Régionales de Généalogie

Les 15 & 16 octobre 2016, le **Centre Généalogique du Midi-Provence** et le **Cercle Généalogique des Alpes-de-Haute-Provence** organiseront à Gréoux-les-Bains (04) les 23^e Journées Régionales de Généalogie.



Les limites de la physique

Voilà un titre pompeux pour parler de choses simples ! Un débat actuel au sein du conseil d'administration de votre association préférée nous amène à nous demander comment nous devons orienter les travaux du CGDP pour satisfaire un nombre toujours plus grand de nos adhérents. Et c'est là que l'on tombe comme à chaque fois sur le problème du manque de « bras ». Prenons un exemple, si je fais de mon mieux en passant trois/quatre heures chaque soir à relever des archives notariales, j'aurai du mal à relever plus de 50 registres par an. Si je compare mes capacités avec les 1 200 registres environ de notaires pour la seule commune de Nyons, il me faudrait tout seul 24 ans de travail (à condition de relever uniquement Nyons) pour finir les notaires de cette commune !

Prenons maintenant l'exemple opposé : soit 300 membres du CGDP qui relèvent un registre par an de Nyons, le travail serait alors fini en seulement 4 ans !

Les Archives départementales de la Drôme recèlent actuellement environ 30 000 registres de notaires. Si l'on prend 300 adhérents qui relèvent un registre par an, il faudrait 100 ans pour venir à bout des registres de notaires de la Drôme conservés aux Archives ! Heureusement, la Drôme provençale n'est pas toute la Drôme et les registres les plus intéressants ne concernent pas toutes les périodes. En triant bien, on doit pouvoir, pour la Drôme provençale, arriver à « seulement » 6 000 registres vraiment prioritaires, soit 20 ans de travail avec les hypothèses déjà exposées (seulement 10 ans en relevant 2 registres par an et par membre).

Je tenais à travers cette petite démonstration à vous faire comprendre l'intérêt de la mutualisation du travail ! Mieux vaut un petit effort porté par plein de gens, plutôt qu'un grand effort porté par très peu !

Nous allons réfléchir aux moyens de vous faciliter la participation à ce travail, mais il va de soi que nous n'y arriverons pas sans vous !

Guillaume MARCEL

La Voulte-sur-Rhône : Congrès d'été de la SAGA ce 6 Août 2016

Comme chaque année, le CGDP est représenté par une délégation – cette année 5 personnes : Marie Thérèse, Maayan, Pierre, Daniel et Guy — à cette journée de rencontre avec nos amis ardéchois. Après notre installation à la salle des fêtes et avant l'ouverture aux congressistes, nous partageons café, viennoiseries et échanges cordiaux avec les membres de la SAGA. Le discours d'accueil est fait par Henri SEVENIER, président de la SAGA, devant ses 200 adhérents et les représentants des associations voisines. Bernard BROTTES, maire de La Voulte, présente sa commune et souhaite une excellente journée à tous. M. MARTINEZ, président de l'association REVEvènement, développe les objectifs évènementiels sur la Voulte et les communes environnantes. Corinne PORTE, directrice des Archives départementales de l'Ardèche, informe les participants de l'avancée des divers travaux. Elle précise que la mise en ligne se fera progressivement pour les 36 200 actes des 3 700 registres des notaires avec l'aide des bénévoles de la SAGA, après signature d'une « Convention de partenariat » avec le Conseil départemental de l'Ardèche.

Philippe BRUN, historien et conférencier, nous présente (avec passion) cet ancien village à l'époque gothique moyenâgeuse, construit autour du rocher. Au sommet, se trouve l'imposant château construit aux XIII^e et XVII^e siècles sous les familles Levis et Ventadour. Au XIX^e siècle, La Voulte avait d'importantes fonderies exploitées par la compagnie des fonderies et forges de « Terre-Noire, La Voulte et Bessèges ». Au XX^e siècle, d'autres entreprises ont pris le relais en développant le tissage, puis Rhône Poulenc Textile s'est installé. La Voulte possède un site paléontologique rare et un club de rugby qui a porté longtemps les couleurs de La Voulte.

Après l'excellent repas, c'est le temps pour une visite du village pour le plus grand nombre et d'échanges de généalogies pour les autres, accompagnés de quelques recherches.

A 17 heures, tous repartent avec l'espoir de se retrouver avec plaisir en 2017.

Marie Thérèse LAUZIER



A l'écoute du conférencier

Le pique-nique des bénévoles heureux

Ce dimanche 26 juin, les bénévoles du Cercle se sont retrouvés à Comps pour partager un repas tiré du sac. Une météo parfaite pour ce pique-nique, devenu un rendez-vous annuel apprécié.

Après l'apéritif offert par le CGDP, arrosé d'un vin de Rasteau (provenant du Domaine des Nymphes), il est donné à chacun l'occasion de goûter à d'excellentes préparations maisons. Le partage est la règle et il y en a pour tout le monde !

Au programme de l'après-midi, une visite de la chapelle ouverte pour cette occasion, avec les explications de Marylène Marcel-Ponthier, nous a transportés dans l'histoire d'un petit village de la Drôme provençale.

Une journée sympathique qui confirme les liens qui se tissent toute l'année à travers les activités de chacun pour le Cercle généalogique de Montélimar.

Dernière minute ! Que les timides qui voudraient rejoindre l'équipe en place se fassent connaître... il reste de la place !

Maayan BAUVET



À Mende, naissance d'un salon !

Ce dimanche 31 juillet, le CGDP avait un stand au 1^{er} Salon de Généalogie de Mende organisé par la toute nouvelle association de Lozère. Nous étions aux côtés de nos confrères ardéchois de la SAGA.

Revers du succès, comme souvent, la salle s'avère rapidement trop exiguë pour tous les exposants (une trentaine au total). Malgré le temps frais et maussade, la communication et le professionnalisme mis en œuvre dans l'organisation n'ont pas déçu le public qui est venu en grand nombre et notre stand n'a pas désempé. Nos publications ont plu aux curieux, des passionnés aux centres d'intérêt éclectiques et pointus : les Châteaux, les Protestants au Désert, les Notaires au fil du temps, La famille Olivier de Serres et nos guides en généalogie se sont vendus facilement.

Nous avons aussi suivi le programme des conférences prévues sur la journée :

- M^{me} Reboul des Archives diocésaines de Nîmes a exposé son travail d'inventaire et les outils à disposition des généalogistes amateurs.
- M^{me} Hervieu, paléographe professionnelle, a initié le public non-averti à la lecture de textes anciens sous forme de quizz.
- Le Cercle Lozérien a proposé une initiation à la généalogie suivie de questions des auditeurs.
- Et enfin, « *Eraldica Occitana* » dans un exposé passionnant, émaillé d'occitan, a présenté les relations entre héraldique et généalogie, suivi d'exemples des codes graphiques utilisés et illustrant les principales difficultés rencontrées dans l'identification des familles. Le conférencier n'a pas manqué de rappeler que « *le blason est la phrase qui décrit les armoiries* » et a suggéré à chacun de créer les siennes (oui c'est possible, il n'y a pas que les nobles !) pour illustrer et donner plus d'attrait à un arbre familial.

Nous repartons satisfait de ce premier contact avec nos voisins lozériens et ne manquons pas leur prochain salon. De plus, son sympathique et jeune président (20 ans !) a des ambitions et veut donner plus d'envergure à ce salon : l'association devrait investir l'année prochaine une salle d'une capacité d'accueil de 1000 personnes où chacun pourra trouver sa place plus aisément.

Maayan BAUVET



Dons et nouveautés de la bibliothèque

Hiérarchie et ascension sociale de nos ancêtres paysans : du XVI^e au XVIII^e siècle, Thierry Sabot, Ed. Saint-Germain-Lespinnasse : Thisa, coll. Théma - Histoire & Généalogie, num. 10

« Autrefois, beaucoup de gens vivaient à la campagne. Des nobles, qui n'habitaient pas forcément un château ou un manoir, des bourgeois, des rentiers, des ecclésiastiques, des officiers royaux et de seigneurie (notaires, greffiers...), un médecin, parfois un maître d'école, des marchands, des artisans, et surtout une masse de paysans.

En effet, si la population française était composée de plus de 80 % de ruraux, près de trois habitants sur quatre de la campagne étaient des travailleurs de la terre. Ceux-ci constituaient le fondement même de la société de l'ancienne France, d'abord parce qu'ils produisaient l'essentiel de la richesse du pays, ensuite parce que la vie du village dépendait avant tout de leur travail dans les champs et dans les fermes.

Mais la paysannerie, loin d'être uniforme, apparaît extrêmement variée. Si l'on s'en tient aux critères de la profession, du revenu, de la propriété ou de la fortune, la situation socio-économique des paysans paraît simple et fortement hiérarchisée : une majorité de "petits" (manouvriers, petits laboureurs, vigneron...), et une minorité de "gros" (fermiers receveurs de seigneurie, fermiers laboureurs, marchands laboureurs...). En réalité, la place occupée par chacun dépend de critères plus complexes, où interviennent le travail, le mérite, l'instruction, l'ambition, les relations et la mobilité.

Avec ce fascicule, nous allons découvrir la situation de chaque catégorie de paysans, de chaque profession, sur l'échelle sociale. À travers quelques exemples, nous allons voir comment, sur plusieurs générations, les familles d'agriculteurs pouvaient s'extraitre de leur condition, s'élever socialement ou parfois régresser. »

Le livre est consultable à la bibliothèque du CGDP et peut être acheté en librairie pour la somme de 10€.



Coin des trouvailles

Communiqué par Anne-Marie MAURICE, relevé à La Grand-Combe dans le Gard :

+ le 24/06/1883, FERT Marie Rose, née à Roussas (26), 28a, sans prof,

épse de BOULAY Marius

Ht La Clède, commune de La Grand-Combe (30)

fa de Louis Baptiste et AGOT Rose Marguerite, cultivateurs à Roussas (26)

Déclarant : Louis fr manœuvre 32a, ht Trescol, commune de La Grand-Combe (30)

+ le 01/09/1884, FERT Louis Baptiste Désiré, né à St-Paul-3chx (26), âgé de 33a, mineur

épux de REVEL Anne Louise

Ht Trescol, commune de La Grand-Combe (30)

fs de Louis Baptiste et ARGOT Rose, cultivateurs à Alès (30)

Communiqué par Guillaume MARCEL, 2 registres de notaires drômois archivés à la Médiathèque Ceccano à Avignon, Vaucluse :

N° CGM : 5162

Titre : Étendues d'un notaire de Sahune (Drôme) (5 février-28 décembre 1625)

Importance matérielle : 135 feuillets

Présentation du contenu : A la fin, table alphabétique des actes contenus dans le registre.

Mention de provenance : Legs Raynolt, 1922.

Adresse URL : http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D49034227

N° CGM : 5163

Titre : Minutes de Guillaume Buisset, notaire à Arpavon (Drôme) (28 décembre 1556-19 décembre 1558)

Importance matérielle : 279 feuillets

Présentation du contenu : En tête, table des actes contenus dans le registre.

Mention de provenance : Legs Raynolt, 1922.

Adresse URL : http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=eadcgm:EADC:D49034228

Communiqué des Archives départementales de la Drôme

Les Archives départementales de la Drôme vont lancer une nouvelle campagne de numérisation de registres d'état-civil. Ceux-ci ne pourront plus être communiqués en salle de lecture à partir du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de six mois environ.

Cette campagne concernera :

- les tables décennales des années 1913-1922 non encore numérisées,
- les actes d'état civil non encore numérisés antérieurs à 1920. Attention : les registres s'arrêtant à des dates variables selon les communes, certains actes postérieurs à 1920 ne pourront être communiqués pendant la durée des travaux.

Vous trouverez le détail des registres concernés sur le site des Archives : <http://archives.ladrome.fr>

Quoi de neuf aux Archives nationales ?

Grâce à une information relayée par Pierre Boiton sur le forum de généalogie du Dauphiné, je me suis inscrit à une visite privée et gratuite de deux Centres de recherche des Archives nationales, à l'invitation de la Revue française de Généalogie. Après le déménagement d'une partie des archives à Pierrefitte-sur-Seine (93), de nouveaux locaux ont été attribués, sur le site de Paris, au Centre de toponymie et d'anthroponymie et au Centre de sigillographie et d'héraldique qui ont été l'objet de la visite. Une trentaine de personnes ont été reçues par le directeur de chaque centre.

Au Centre de sigillographie et d'héraldique, après un rappel historique (la grande période du sceau destiné à authentifier un document s'étend du X^e au XV^e siècle) et technique (matière, couleur, ruban...) sans oublier l'iconographie, ce fut la plongée dans l'exceptionnelle collection de quelque 60 000 moulages des sceaux originaux. Grâce aux inventaires, général ou thématiques, nous avons voyagé de Childéric I^{er} à Napoléon III. Et il n'est pas nécessaire de descendre de Charlemagne pour y trouver ses ancêtres : la petite noblesse est présente ainsi que les paysans aisés sans oublier les femmes. La recherche et la photographie sont libres avec l'aide du personnel, si besoin est.

Au Centre de toponymie et d'anthroponymie, en partant des noms de personnes, nous passâmes aux noms de lieux, d'origine beaucoup plus ancienne, permanents et remontant à des millénaires. En effet, la compréhension des premiers passe par celle des seconds. Une présentation des manuels de base et des exemples pratiques illustrèrent l'exposé. Le personnel du centre est là pour orienter le visiteur, lui indiquer les sources pertinentes et les mettre à sa disposition, mais pas pour effectuer la recherche à sa place. Dans chacun des centres une importante bibliothèque est en accès libre.

Voilà assurément de nouvelles pistes pour ceux qui ne limitent pas la généalogie à un alignement de noms et de dates. Et, si vous n'habitez pas à Paris ou aux environs, les inventaires de sigillographie et les moulages des sceaux seront bientôt en ligne. Compléments dans le N° 224 de la RFG. Renseignements au 01 40 27 63 08.

Jean-Paul METAILLER

<http://gw.geneanet.org/teddybear1>

AGHA, CGD, CGMP

Courrier des lecteurs

Les Archives Départementales des Hautes-Alpes font la course en tête !

Le lundi 7 mars dernier au matin, le personnel des Archives départementales des Hautes-Alpes (AD 05) a trouvé sur ses écrans ma demande de numérisation de deux testaments de membres de la famille N, avec cotes détaillées et sources, faite en utilisant leur service en ligne de numérisation à la demande. En début d'après-midi, un agent des AD 05 m'informait par courrier électronique que l'un des deux testaments avait bien été retrouvé mais que pour l'autre (je résume le message) : « ... la cote que vous mentionnez pour le testament contient des notes manuscrites généalogiques sur différentes familles dont la famille N ... on ne retrouve donc pas le testament dans cette liasse... cela étant, j'ai recherché dans les minutes des notaires que nous conservons pour l'année 1729 et j'ai retrouvé le testament dans le minutier... merci de m'indiquer ce que vous souhaitez faire numériser : le testament ou les notes généalogiques sur la famille N ou le testament + les notes généalogiques sur la famille N. »

J'ai rapidement répondu que je souhaitais faire numériser le testament et les notes manuscrites en sus de l'autre testament. Je reçus un devis le lendemain matin et je le payai en ligne immédiatement. Le surlendemain, mercredi, en début d'après-midi, j'ai reçu une soixantaine d'images numérisées qui me sont revenues à 0,25 euros l'une. En cas de document volumineux, un cadastre ou un registre entier de notaire par exemple, le plafond de facturation est de 20 euros ; au-delà de 80 images, pour un même document, c'est gratuit. Sur demande, la mise en ligne peut-être immédiate sinon les AD 05 attendent quelques mois. Ainsi on participe aux frais de numérisation et à la sauvegarde des archives.

Je pense que cette réactivité et cette disponibilité des AD 05 méritaient d'être signalées. Par la suite, j'ai fait d'autres demandes de numérisation ; réactivité et disponibilité étaient toujours au rendez-vous, allant parfois jusqu'à la rectification de ma demande inexacte ou incomplète ! Toutes les réactions que j'ai eues de collègues généalogistes ayant utilisé ce service sont identiques à la mienne. A ce jour, ce service de numérisation, en ligne, à la demande reste unique en France. Dans les semaines à venir de nouveaux projets des AD 05 vont aboutir : licences de réutilisation des archives avec des opérateurs de généalogie, convention avec l'AGHA pour la mise à disposition de relevés d'actes notariés associée à la mise en ligne gratuite des actes...

Heureux généalogistes qui, comme moi, recherchent dans les Hautes-Alpes. Que ce soit pour l'état civil et les registres paroissiaux depuis plusieurs années et maintenant pour les actes notariés tout va bientôt finir par arriver sur leurs écrans. Certains nostalgiques regretteront de ne pouvoir sentir l'odeur du vieux papier ou toucher la signature de leur ancêtre...

Quant à ceux qui, comme moi aussi, cherchent ailleurs, il ne leur reste plus qu'à sensibiliser leurs interlocuteurs des AD locales. Quel excellent sujet de discussion pour les rencontres entre directeurs des AD et présidents d'associations généalogiques ! Et que l'on n'évoque pas le sempiternel manque de moyens humains et financiers. Le département des Hautes-Alpes est un des plus petits de France et certainement pas le plus riche. Il doit bien être possible de réaliser ailleurs ce qui s'y est fait. A condition d'en avoir la volonté... comme le directeur des AD 05.

Association généalogique des Hautes-Alpes : www.agha.fr

Archives Départementales des Hautes-Alpes : www.archives05.fr

Jean-Paul MÉTAILLER

<http://gw.geneanet.org/teddybear1>

AGHA, CGD, CGMP



Quelques notions sur la genèse de l'anthroponomie

L'onomastique est la science des noms propres. Elle comprend l'anthroponymie qui est la désignation des personnes et la toponymie qui se spécialise dans les noms de lieux.

Notre civilisation occidentale est liée à un système à deux noms, le premier individuel qui est le prénom, le second patronymique qui est le nom de famille. Nous avons la particularité, contrairement à d'autres civilisations de l'avoir adopté franchement à partir du XI^e siècle.

L'identité des personnes a été et reste une nécessité sociale et trouve une bonne illustration dans les sociétés où l'on voit les usages qui la régissent spontanément, hors de toute intervention de l'autorité publique.

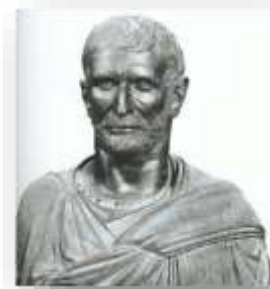
A Rome, le système onomastique romain apparaît comme une pure création de la société dont il a gardé les traces de l'organisation primitive, notamment par le biais de *tria nomina* sous la République (VI^e siècle avant notre ère).

Exemple :

PUBLIUS (1) CORNELIUS (2) SCIPIO (3) AFRICANUS (4)

1. *Praenomen*
2. *Nominem paternum*
3. *Gentilice*, branche d'une famille importante
4. *Surnom*.

Les plus illustres romains pouvaient avoir un *cognomen* ou surnom (4).



Scipion l'Africain

Ce système est complexe, mais il établit aisément la filiation, ce qui est un avantage pour les historiens.

Le *gentilice* appartient au genre des noms collectifs (*gens*, genre d'organisation sociale ancienne, tombée en désuétude).

Le *cognomen* est plus récent, il reflète l'appartenance familiale.

Le *praenomen* a un caractère individuel, c'est le prénom.

Sous l'empire, on observe des altérations de ce système, notamment chez les grands. On voit apparaître des surnoms, des noms multiples attestant d'un système anarchique de l'onomastique. Il était possible de changer de nom et cela est rappelé dans la *Constitution de Dioclétien* ou encore dans le *Code Justinien*, dès l'instant où cela se fait illégalement.

L'héritage germanique, conséquence des grandes invasions pendant la Basse Antiquité et le Haut Moyen-âge, influence plus l'anthroponyme que les toponymes en raison de sa simplicité. Les prénoms correspondent à ceux qui les dirigent. Le prénom germanique a la particularité d'avoir deux composantes : un complément qui le précède et un déterminé. Les prénoms sont choisis parmi des noms communs ou adjectifs qui valorisent ceux qui le portent, comme *wulfo* (loup), *frido* (paix), *hrod* (gloire), *egin* (épée), *bald* (hardi).

Exemples :

Théobald : Thibaud (*théo* : people, *bald* : hardi)

Berobald : Bernard (*bero* : ours, *bald* : hardi)

Brunehildis : Brunehilde, Brunehaud (*brun* : cuirasse, *hildis* : hardi, guerrier)

Il y a aussi le souci d'indiquer à quel ensemble on appartient, à quel lignage pour les familles importantes. En plus du prénom, on porte le nom d'un ancêtre glorieux + un suffixe – *ing*.

Exemples :

Mérovingi : descendants de Mérovée → Mérovingiens

De même plus tard les Capetingi : descendants d'Hugues Capet → Capétiens

Pippinides → lignage des Pépin.



Monogramme de Charlemagne

Certains prénoms deviennent caractéristiques d'une famille. Chez les Carolingiens, on utilise plus particulièrement, *Charles*, *Pépin* ou *Carloman*.

Pour les comtes de Toulouse, c'est plutôt *Raymond* et pour les ducs d'Aquitaine, *Guillaume*.

Une étude a été menée par un groupe de chercheurs historiens dans différents pays d'Europe de 1986 à 2002. Cette étude porte sur l'anthroponyme médiévale, son évolution au Moyen-âge des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. L'anthroponymie peut être étudiée à travers les sources écrites (littéraires et narratives) juridiques, celles de la pratique courante, sans négliger les relations entre les sciences historiques que sont la sigillographie et l'héraldique. Les cartulaires servant de base de dépouillement.

L'héritage de simplification des dénominations ne va pas traverser les dix siècles que représente le Moyen-âge sans évolution, hétérogène et pourtant comparable à l'échelle de l'Occident dans différents groupes sociaux.

Le rétrécissement du choix des prénoms va entraîner de facto l'ajout du surnom au nom.

Au XI^e siècle et au seuil du XII^e siècle, le passage d'un système à l'autre s'est fait par des situations intermédiaires. Une désignation complémentaire est venue préciser l'identification des personnes.

L'évolution s'est faite rapidement en plusieurs décennies.

Le surnom purement individuel qui renvoie à une caractéristique de l'individu,

le surnom hérité du père, c'est le cas du *nomen paternum* où le nom du père sert de surnom au fils, système qui renvoie à une segmentation de la famille par paire de générations,

ou bien un surnom hérité de plusieurs générations, système qui correspond à une perception lignagère de la famille.

Exemple :

Le prénom ADHEMAR qui vient s'ajouter à Hugues pour former Hugues d'ADHEMAR ou Hugues fils d'ADHEMAR.

Plus tard, viendra s'ajouter le nom de lieu « Montilium » d'où le nom de ce lignage ADHEMAR de MONTEIL.

Le nom double peut servir à éviter les homonymies du *nomen proprium*, voire à signaler une ascendance paternelle ou maternelle en puisant dans les deux branches.

Exemples :

En Bourgogne, on observe un décalage entre nobles et roturiers, pour les premiers la forme moderne à 2 éléments devient majoritaire avec la génération ouvrant sur le XII^e siècle, pour les seconds, il faudra attendre un siècle.

En Normandie, l'anthroponyme le plus courant pour la noblesse et les clercs est le surnom du lieu. C'est la prise en compte de plus en plus fréquente de la terre patrimoniale au détriment des autres types de désignation.

A Auch, l'examen des noms atteste une large domination des formes germaniques. L'avènement de *Pierre*, puis de *Jean*, témoignent d'un processus de christianisation encore timide, tandis que disparaît le prénom *Auriol*.

Arnaud, *Bernard* et *Guillaume* ont gardé une forte connotation nobiliaire, puis se popularisent. Seuls *Otton* et *Bertrand* accentuent leur rôle de marqueur social.

On note le déclin de la référence familiale au profit d'une référence de type topographique ou géographique.

Le nom de lieu s'ajoute au nom unique ou au *nomen paternum*.

Dans le Languedoc, au X^e siècle, l'anthroponyme est aux trois quarts germanique. Les autres noms se partagent entre des noms chrétiens, bibliques pour la plupart et des noms romains.

Les noms de la haute aristocratie l'emportent, ceux de la maison de Toulouse notamment avec *Bernard* et *Guillaume* aussi portés par d'autres hauts lignages, *Raimond* en référence à Raimond de St Gilles, croisé de la première croisade, *Pons*, *Pierre*...

C'est aussi la naissance de l'Europe chrétienne des noms. La référence est celle de l'Eglise apostolique et universelle, le désir de l'Eglise Grégorienne de contrôler l'individu de sa naissance à sa mort.

A la fin du XI^e siècle la référence onomastique du surnom est celle d'un ancêtre, pas celle du père.

Les seigneurs féodaux du Moyen-âge classique délaisseront le nom du père pour le nom du lieu. C'est l'avènement des « châteaux à motte ».

Exemple : Géraud BASTET, comte de CRUSSOL.

Au seuil du XII^e siècle, le nom a tendance à s'hériter comme un patronyme. L'évolution de l'anthroponymie se manifeste d'abord dans les classes dominantes et se répand ensuite chez les non-nobles.

Les dénominations féminines - A travers les différents écrits on prend conscience de l'anachronisme des formes que les historiens utilisent pour désigner les femmes, par un *nomen proprium* suivi du surnom de leur mari.

Exemple : Alice de Montmorency ou Alice de MONTFORT pour désigner l'épouse de Simon de Montfort. Mais aucun document ne la désigne ainsi. Les actes de la pratique la désignent comme Alice, comtesse de Toulouse et dame de Montfort puis Alice comtesse de Leicester et dame de Montfort.

Derrière se profile la question de la situation des femmes dans la société et de leur dépendance paternelle et conjugale. Certaines femmes portent une désignation sur le modèle des hommes avec un surnom suivant leur *nomen proprium*. Mais on ne peut en tirer de conclusions générales.

A Paris, il existe une relative similitude des observations entre les noms féminins et masculins. Dans les rôles de taille, deux modèles servent à désigner les femmes roturières qui payent des impôts :

- le premier est identique à celui qui a été dégagé pour les hommes et se compose d'un noyau (nom et surnom) suivi de la mention du métier exercé ;
- le second, leur est propre et se constitue autour de leur relation de parenté avec un homme surtout, leur mari mais aussi leur gendre. Sa présence varie selon les registres ; le métier en second lieu, celui du mari décédé et rarement leur métier propre.

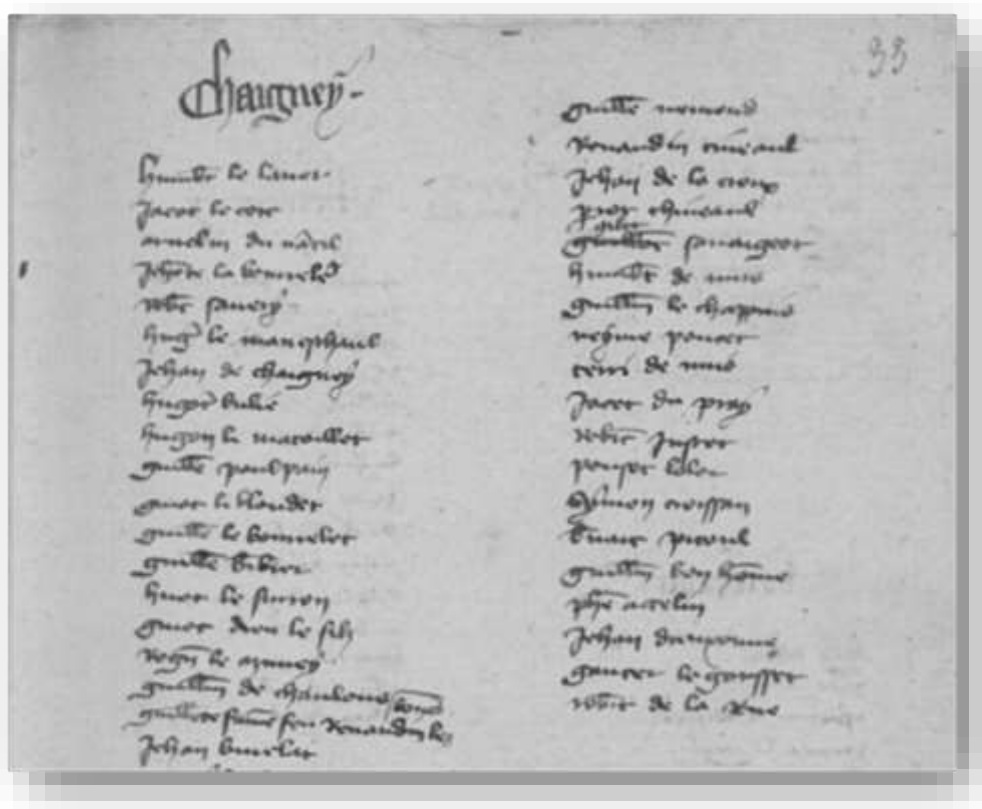
La place tenue par les surnoms de métiers est très importante pour les femmes comme pour les hommes. Le métier pourrait avoir pour fonction de légitimer la présence des individus sur les listes fiscales.

La concentration des prénoms est moindre que pour les hommes. On trouve beaucoup de prénoms féminisés : Johan, Johanne, Laurence, Lorent, Denise, Denis, noms de saints mis au féminin.

En Provence on trouve deux éléments aux XII^e et XIII^e siècles, en plus de la relation familiale, c'est le fait d'ajouter le surnom du mari + a.

Les désignations féminines évoluent. L'adoption du nom à deux éléments se fera au XIII^e siècle pour les femmes.

Exemple de listes de noms de la Chambre des Comptes de Bourgogne en 1360, B 11539, AD Côtes d'Or :



MARTINE LANG

Sources :

BOURIN M. (éd.) Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne 5 vol. Tours, 1987 – 2002.

ABOUT I. Histoire de l'identification des personnes, Paris 2010.

Le Grenier de Paléographie

Je vais commencer à aborder des signes qu'on regroupe ordinairement sous le terme de « **notes tironiennes** ».

Marcus Tullius Tiro (v. 103 av. J.-C., Arpinum – 4 av. J.-C., Puteoli), plus connu sous le nom de Tiron, esclave puis affranchi, servit comme secrétaire Cicéron, l'homme d'État romain. Il aurait inventé un système de 1 100 signes dits « notes tironiennes » pour transcrire les discours de Cicéron.

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Marcus_Tullius_Tiro)

Les notes tironiennes sont les précurseurs de la sténographie. Un signe représente soit une syllabe sonore (par-/per-, pre-, pro-, con-/com-), soit un groupe de lettres qui entre en combinaison avec d'autres lettres écrites en extension pour former une syllabe (-ur, -us).

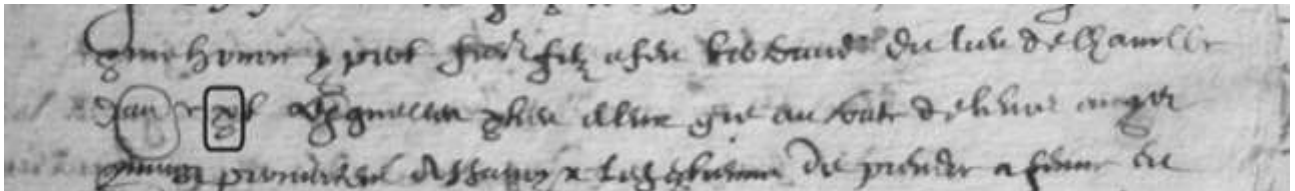
A partir de la lettre P.

Les notes tironiennes formées à partir de la lettre P sont au nombre de 3.

Une des formes de la lettre P était :  ou

1. Une simple boucle inférieure indiquant une abréviation

C'est le signe **par-** :  ou



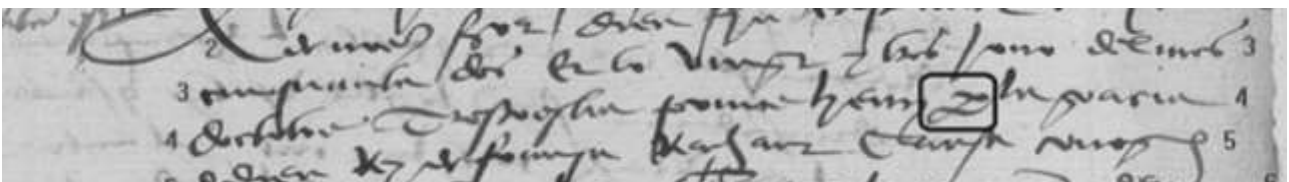
et

Me Honore Ypert frères filz a feu Bertrand du lieu de Chanolle

d'autre **[par]**t / Lesquelles **[par]**ties de leur gre au traite de leurs amys

et Me Honoré Ypert frères, fils à feu Bertrand du lieu de Chanolle

d'autre **[par]**t / Lesquelles **[par]**ties de leur gré, au traité de leurs amis



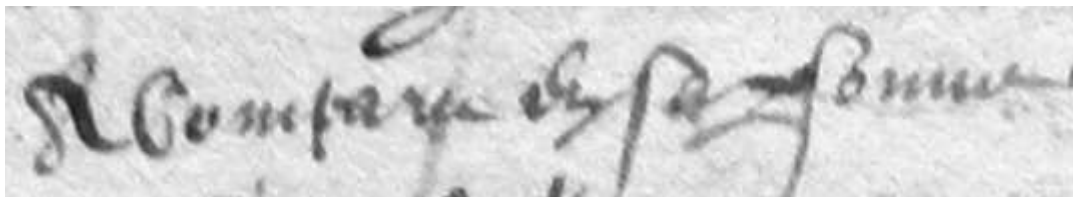
cinquante des et le vingt et tres jour del mes

doctobre tres crestien prince henry **[par]** la grace

cinquante deux et le vingt et troisième jour du mois

d'octobre, très chrétien prince Henry **[par]** la grace

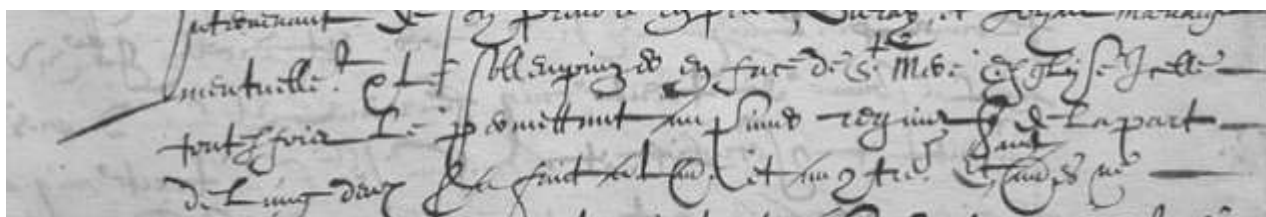
Ce même signe est aussi utilisé pour former la syllabe **per-** :



A comparu en sa **per**sonne

A comparu en sa **[per]**sonne

2/ Avec une boucle passant au-dessus, c'est le signe **pre-** :



meutuelle^t et le sollempnizer en face de s^{te} mere e\$gli\$se icelle

toutesfois le permettant au **pre**mier requis de la part

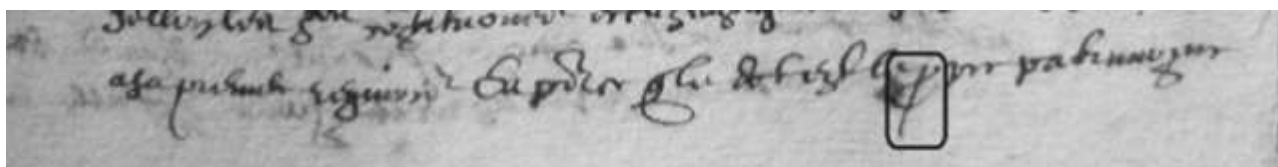
de lung deux \$ra fait a lautre et au 9tre^{re}

Mutuelle[men]t et le solenniser en face de s[ain]te mère église — icelle

toutes fois le permettant — au **[pre]**mier requis [que] de la part

de l'un d'eux [ser]a fait a l'[autr]e et au [con]tr[ai]re

3/ Avec une boucle croisant en aller-retour la hampe du P, c'est le signe **pro-** :



a sa premiere requioñ / Et po³ ce le dot est le **pre** patrimoyne

a sa premiere requi[siti]on / Et po[ur] ce [que] le dot est le **[pro]**pre patrimoine

Sandy-Pascal ANDRIANT

Registres des Suppliques et Grâces Apostoliques

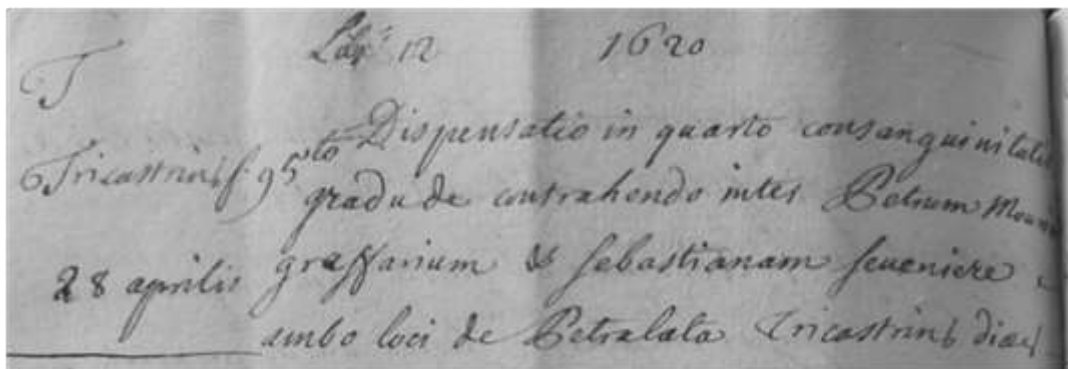
Aux Archives départementales du Vaucluse, en série A, sont classés de nombreux documents très intéressants pour les généalogistes. Notamment, on peut y trouver les tables et les registres des suppliques enregistrées par le vice-légat d'Avignon et des grâces apostoliques. Si, dans un acte de mariage, il est fait référence à une dispense (supplique) de consanguinité ou d'affinité, il sera possible d'en retrouver la supplique et la grâce dans cette série. Il était indispensable de demander une dispense jusqu'au quatrième degré inclus. Cette demande de dispense était ensuite adressée au vice-légat.

1/ A39 à A43 — Tables des livres 1 à 50 des suppliques présentées au vice-légat, dressées sur ordre du vice-légat d'ELCI

- A39 Tables des livres 1 à 15 (1574-1626)
- A40 Tables des livres 16 à 25 (1626-1653)
- A41 Tables des livres 26 à 35 (1653-1674)
- A42 Tables des livres 36 à 42 (1674-1698)
- A43 Tables des livres 43 à 50 (1698-1726)

Dans ces tables, on trouve la liste des suppliques ayant fait l'objet d'une bulle de la part du vice-légat et plus particulièrement les dispenses de consanguinité et d'affinité ; pour aborder ces documents quelques connaissances en latin sont nécessaires. La table en latin est classée par livre puis par diocèse et enfin par année.

Exemple du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux pour l'année 1620 :



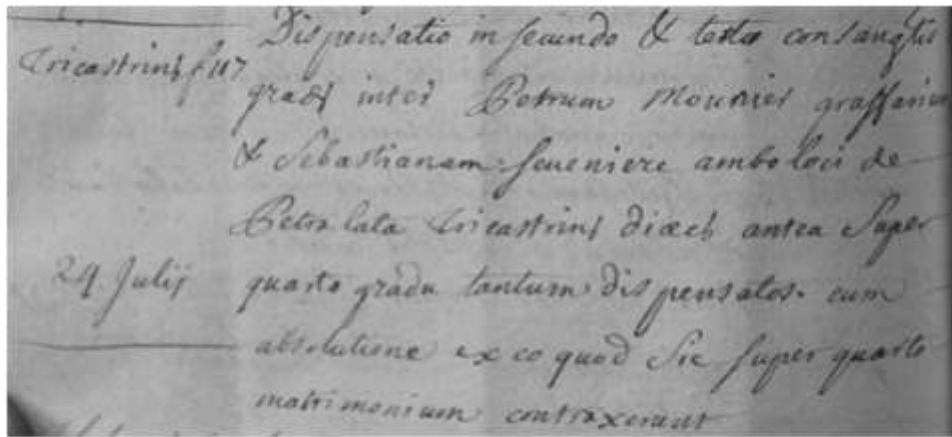
En haut de page, première lettre du diocèse, numéro du livre et année,

En marge, abrégé du diocèse et folio et date,

Puis, dans le corps, sujet de la bulle,

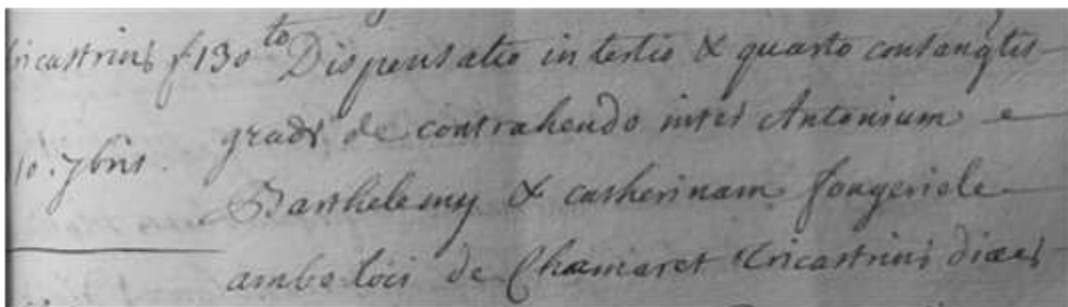
Diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux folio 95 verso le 28/04/1620,

Dispense du 4^e degré de consanguinité entre Pierre MONIER greffier et Sébastienne SEVENIERE tous de Pierrelatte diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux



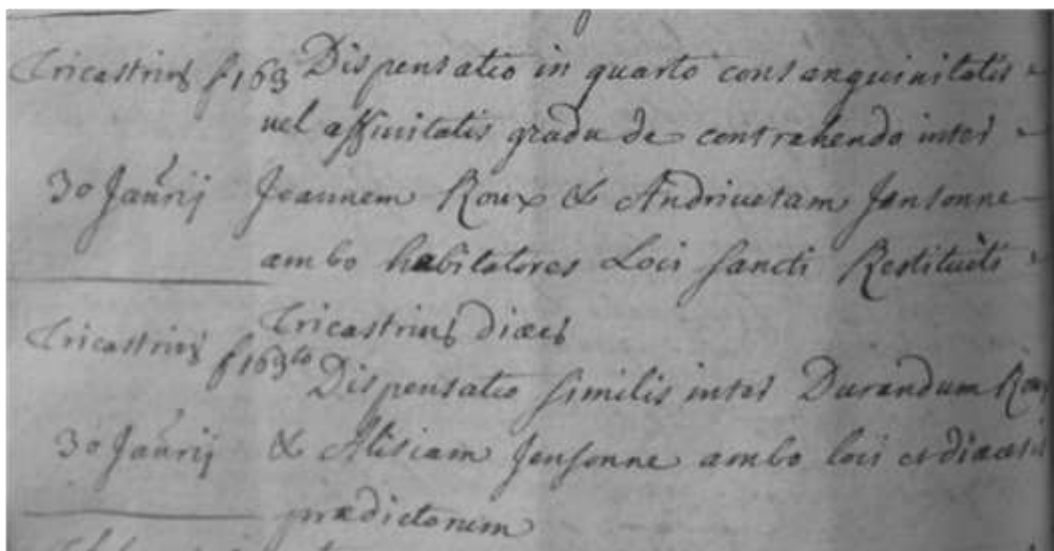
Diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux folio 117 le 24/07/1620.

Dispense du 2 au 3^e degré de consanguinité entre Pierre MOUNIER greffier et Sébastiane SEVENIERE tous de Pierrelatte diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux en plus de la dispense du 4^e degré



Diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux folio 130 verso le 10/09/1620.

Dispense du 3 au 4^e degré de consanguinité entre Antoine BARTHELEMY et Catherine FOUGERIELE tous de Chamaret diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux



Diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux folio 163 le 30/01/1620.

Dispense du 4^e degré de consanguinité entre Jean ROUX et Andrivette JENSONNE tous de St-Restitut diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux

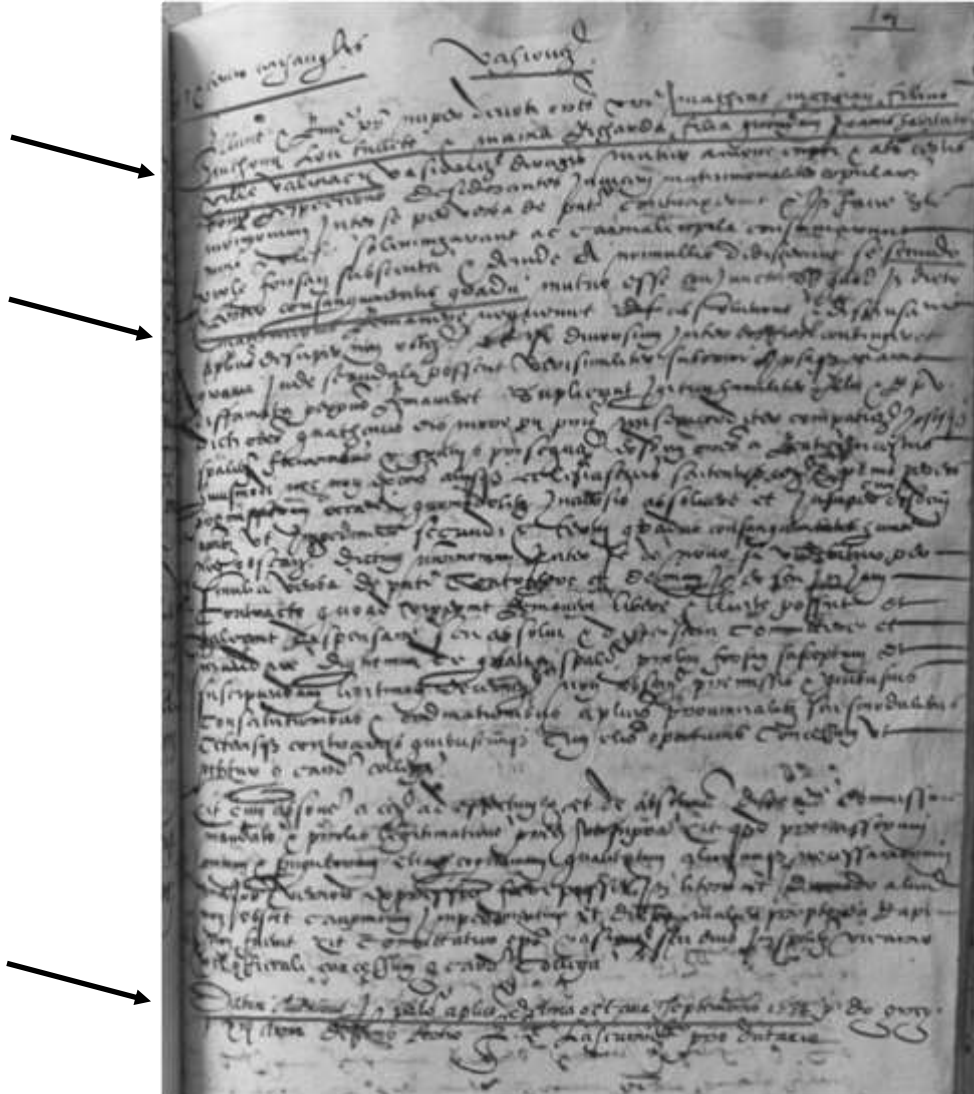
Diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux folio 163 verso le 30/01/1620.

Dispense du 4^e degré de consanguinité entre Durand ROUX et Alise JENSONNE tous de St Restitut diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux

de 1574 à 1778

Dans ces registres on trouve les copies intégrales des bulles du Vice-Légat d'Avignon, la rédaction est en latin, les dates du 01/01 au 25/03 sont à majorer d'une année à cause du style dit de l'Annonciation

Exemple :



Extrait :

Dispense du 2^e et 3^e degré de consanguinité diocèse de Vaison folio 14
Mathias MAGNAN fils d'Antoine du lieu Tulette et Marie RICHARD fille de feu Jean habitant la ville de Valréas
Dispense du second et troisième degré de consanguinité
Daterie d'Avignon dans le palais apostolique le 18 septembre 1584

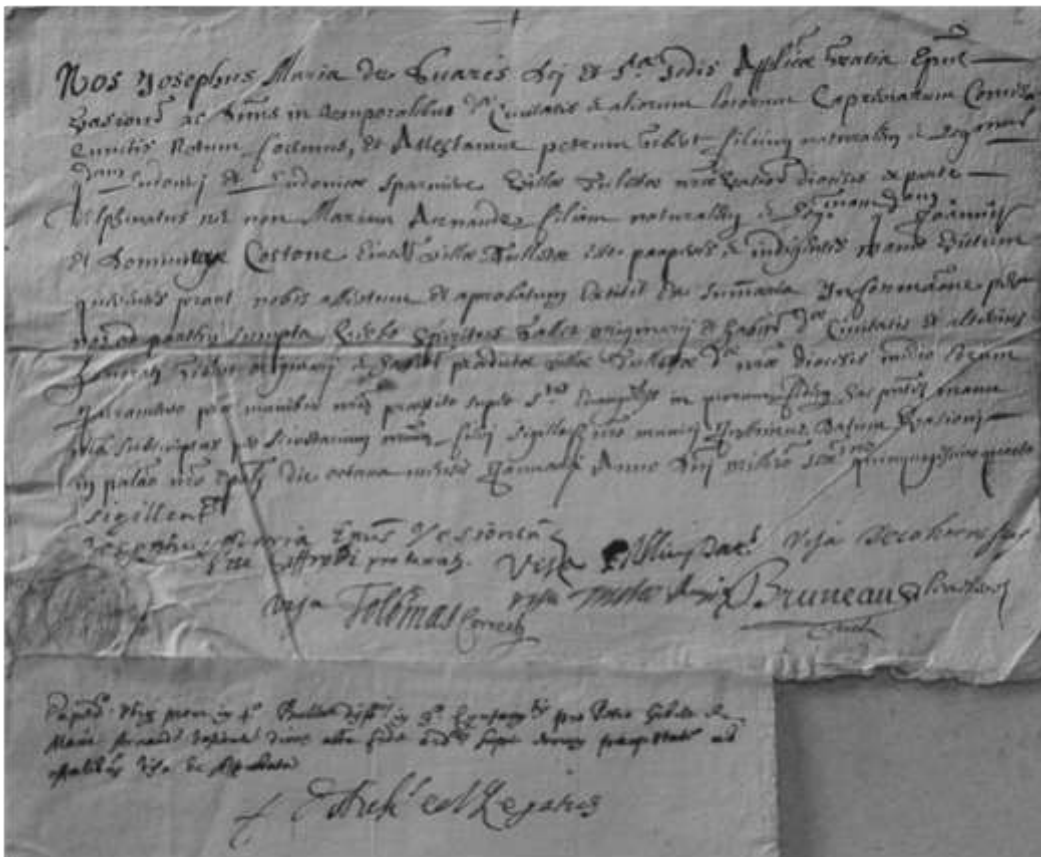
de 1586 à 1776

Dans ces cotes on trouve majoritairement des procurations (feuilles volantes, peu d'informations dans les registres que j'ai regardés).

de 1654 à 1778

Dans ces cotes on trouve des certificats de pauvreté rédigés par les diocèses (le coût d'une dispense de parenté étant très élevé les plus pauvres peuvent réclamer une dispense à titre gracieux moyennant l'obtention de ce type de certificat). Les certificats sont munis du sceau du diocèse pour l'authentification. Ils sont plus ou moins précis, et parfois (rarement) la consanguinité est précisée. La rédaction peut être en latin ou français suivant les diocèses.

Exemples :



Demande de dispense pour
Pierre GIBERT fils de feu Louis et Louise SPARNIERE de Tulette et
Marie ARNAUD fille de feu Jean et Domenge COSTONE de Tulette
Dispense du 3^e degré de consanguinité
Le 08/01/1654



Demande de dispense pour Antoine OURS et Catherine BOUTE de Barsac le 12/01/1656

5/ A88 Dispenses pour degré de parenté délivrées par le vice-légat (billets non datés en forme de minute)

de 1645 à 1739 (Registre non encore étudié)

6/ A89 Pièces à l'appui des suppliques : légitimation d'enfants naturels et adultérins

De 1626 à 1751 (Registre non encore étudié)

Guillaume MARCEL

Le radeau de la Méduse

Le 2 juillet 1816, il y a deux cents ans jour pour jour ou presque, la frégate « **La Méduse** » s'échouait sur le banc d'Arguin, au large de la Mauritanie. Un radeau construit à la hâte embarque 147 personnes... dont finalement 11 survivront. Triste bilan !

Parmi les survivants, Alexandre CORRÉARD, né à Serres (05), le 4 novembre 1788, dans le bâtiment de l'actuelle mairie où son épée est conservée. Beaucoup d'entre nous généalogistes l'ont comme lointain cousin dans l'ouest des Hautes-Alpes, mais aussi la Drôme (région de Séderon) d'où sont originaires ses ancêtres.

Sur le tableau de Géricault, il est au milieu, le visage tourné vers le mât près duquel se tient Savigny, un autre survivant, et le bras gauche montrant au loin le brick l'Argus dont l'équipage vient enfin de repérer le radeau ivre.

Renseignements complémentaires dans le journal "Le Parisien" du 02/07/2016, sur mon arbre (<http://gw.geneanet.org/teddybear1>) , au Louvre pour voir le tableau qui se dégrade inexorablement malgré toute l'attention des restaurateurs et sur Internet où les renseignements fourmillent.



Jean-Paul MÉTAILLER
AGHA, CGD, CGMP

La Drôme et la Terreur

Dans le cadre de notre nouveau livre *Crupies au XIX^e siècle ou la haute vallée du Roubion dans les turbulences de l'Histoire* qui paraîtra cet automne, nous nous sommes intéressés à une émeute qui a eu lieu le 14 juillet 1793 à Dieulefit, nommé plus tard Montjabron par les Révolutionnaires.

Les victimes de la Terreur à Dieulefit

Le nouvel ordre qui s'installa après la prise de la Bastille (1789) et la mort de Louis XVI (janvier 1793) ne déclencha pas l'enthousiasme de tout le monde comme la plupart d'entre nous le savent mais, ce que l'on sait moins, ce sont les événements qui se déroulèrent à Dieulefit et qui eurent, pour certaines personnes, des conséquences on ne peut plus périlleuses.

Le 14 juillet 1793, une réunion fut organisée pour désigner un délégué qui devait se rendre à Paris avec la mission de valider l'accord du canton de Dieulefit à « l'acte constitutionnel ».

Lorsque le président de séance, Piollet de Poët-Laval, cria : « *La Constitution ou la Mort !* », quelques personnes se trouvant dans la foule répondirent : « *Nous voulons un Roy, nous l'aurons. Nous voulons des Écus et non des papillons !* »

Neuf suspects furent arrêtés sous l'inculpation d'avoir troublé une assemblée « *par une émeute contre-révolutionnaire ayant pour objet la provocation au rétablissement de la Royauté, de l'Ancien Régime, de l'argent monnayé et la suppression de l'assignat* ».

Dès les premiers jours de la Terreur, le 8 septembre 1793, la non-acceptation de l'assignat avait été déclarée passible de la peine de mort : les biens des contrevenants étaient confisqués et le délateur récompensé.

Pendant l'enquête, plusieurs suspects nièrent avoir proféré de tels propos et affirmèrent être membres de la « *société populaire de Montjabron* ».

Seuls Jean André Baud et Jacques Barbeyer furent condamnés¹. Le premier fut guillotiné à Valence, en avril 1794, le second fut exilé. Certains pensent que cette exécution ne servit qu'à faire un exemple, les autorités de Dieulefit avaient peur de passer pour laxistes aux yeux de Robespierre et de son entourage. Le pauvre Baud en fut la victime car il était peu argenté et n'était pas une figure connue.

Un recueil d'histoires basées sur des faits réels paraîtra dans quelques temps, *Les émeutiers de Montjabron* en sera l'un des récits romancés.

Antécédents des personnages principaux

Voici en premier lieu les victimes qui furent arrêtées et passèrent largement neuf mois en prison :

(Jean) André Baud², né en 1753, s'était marié en 1788 avec Catherine Roux³ qui était originaire de Barbières (à 12 km de Romans-sur-Isère). Avant son mariage, il habitait déjà depuis quelques années à Dieulefit. Il était issu d'une famille de journaliers et de petits paysans et était illettré. Très probablement, le ménage n'a pas eu d'enfants. (Jean) André Baud fait partie de la vingtaine de personnes condamnées dans la Drôme qui furent exécutées pendant cette période de la Révolution et il fut le seul à Dieulefit (nommé alors Montjabron).

Jacques Barbeyer Lamorte échappa à l'exécution capitale. Il était issu d'une famille qui peut être considérée comme appartenant à la classe moyenne. Son père était huissier et, auparavant, il avait été Sergent Royal. Jacques avait six sœurs et était précepteur de la jeunesse ce qui nous porte à penser qu'il s'exprimait beaucoup plus aisément que Baud.

¹ Jugement Barbeyer et Baud archives départementales de la Drôme, coté L 1762

² RP Dieulefit (1736-1763) page 299

³ RP Dieulefit (1764-1788) page 427

Dans le Jugement, il est affublé d'un surnom : il est dit Lamotte. Il s'agit là d'une petite erreur que nous allons examiner. Ni dans l'acte de naissance ni dans l'acte de décès de Jacques Barbeyer, l'ajout « *Lamotte* » ne paraît. Par contre dans l'acte de mariage⁵ de ses parents et l'acte de décès de son père se trouve indiqué « *Lamorte* ». Son père signe son acte de mariage avec le patronyme : (Antoine Jacques) Barbeyer Lamorte. Le curé Martinet n'a pas pris la peine, à ce moment-là, de nommer les noms des parents du nouveau ménage. Il signale seulement que (Antoine) Jacques vient de Comps et son épouse Marianne Chauvin, de Soyans. Si l'on poursuit les recherches, on trouve que ses grands-parents étaient Antoine Barbeyer et Marguerite Lamorte. À l'époque, le nom Lamorte se retrouve dans des actes à Die où habite une personne exerçant la profession d'avocat.

Jacques Barbeyer, né à Dieulefit, était célibataire et retournera après quelques années de prison (condamné à être exilé mais nous ne savons pas s'il l'a été) à Dieulefit où il décèdera le 23 avril 1815⁶. Il aura alors 66 ans et son acte de décès nous apprend qu'il était encore « maître d'école ».



Le maître d'école⁴

Jean Chaux (Chaix) était potier de terre, originaire de Clérieux (à 8 km de Romans-sur-Isère) où il est né le 13 octobre 1748⁷. Le 16 avril 1771, il s'est marié à Dieulefit avec Jeanne Marie Thomas. Le ménage avait au moins cinq enfants. Jean Chaix était le beau-frère de Gaspard Barral, un autre prévenu. Jean Chaix était illettré. Il décèdera à Dieulefit le 18 prairial an IX (7 juin 1801).

Melchior (Jean Jacques) Drogue était également travailleur de terre. Né en 1760 à Bourdeaux, marié⁸ le 29 août 1786 avec Françoise Gras, ils avaient eu cinq enfants, uniquement des filles, dont au moins quatre étaient décédées en 1794. En 1790, sa femme mourut. Il se remaria à Crest, en 1791⁹, avec Anne Chapuy, originaire de Châtillon-en-Diois, avec qui il eut une fille qui vivait en 1794. Puis lorsque cette dernière épouse décèdera à son tour, il prendra une troisième femme en 1798 : Catherine Chapuy qui était sa belle sœur. Melchior Drogue était illettré et décèdera le 6 mai 1800¹⁰.

Gaspard Barral était cordonnier. Il est né en 1746¹¹ à Dieulefit. En 1774¹², il a épousé Magdelaine Thomas et, se faisant, il devenait le beau-frère de Jean Chaix. En 1794, les époux avaient au moins huit enfants dont sept vivaient encore. Gaspard décèdera en 1813¹³ et Magdelaine en 1815¹⁴. Gaspard Barral était aussi illettré.

Jean Baptiste Charoy qui, dans le jugement, est appelé *Charoir dit Baroir*, était très certainement originaire d'Haudainville. Dans le document dont il est question ci-dessus, le lieu de sa naissance est illisible et dans son acte de décès écrit en 1832¹⁵, on peut lire qu'il était originaire d'*Estinville* et que son nom est brusquement « *Charrois* ».

Il s'était marié en 1791¹⁶ avec Anne Elisabeth Fabre, veuve de Jacques Gresse Blavière. Son acte de mariage indique : *Jean Baptiste Charoy, garçon armurier, originaire dhotinville (...) dans le diocèse de Bar-le-Duc*. Vraisemblablement, le ménage n'a pas eu d'enfants ensemble, par contre Anne avait, de son mariage avec Gresse Blavière, peut-être trois enfants encore vivants. Jean Baptiste Charoy savait lire et écrire.

Jean Pierre Charpenel est né en 1752 à Poët-Laval. Le 12 janvier 1779, il s'était marié avec Marguerite Hugues¹⁷. Étonnamment, dans sa famille, il y avait un frère qui, lui aussi se nommait Jean Pierre. Ce dernier s'était marié le 16 février 1779 à Dieulefit avec Elisabeth Merlet¹⁸. Le risque de confondre ces deux personnes est très important ici. Dans le jugement, on peut lire que Jean Pierre Charpenel avait 42 ans en 1794. L'époux de Marguerite Hugues correspond à ce critère mais pas l'époux d'Elisabeth Merlet.

Jean Pierre était travailleur de terre et habitait à Poët-Laval. Au moment de l'émeute, il avait trois enfants dont deux étaient peut-être encore en vie. Jean Pierre Charpenel décèdera en 1797¹⁹. Il était illettré.

⁴ Gravure d'après le tableau de Georges Withmore dans L'Illustration Européenne de 1893, dans le journal illustré, elle a pour titre une école de village en Angleterre, 1864 (détail)

⁵ RP Comps (1713-1747) page 153

⁶ Etat civil de Dieulefit (1813-1817) page 224

⁷ RP Clérieux (1715-1760) page 155

⁸ RP Dieulefit (1764-1788) page 379

⁹ RP Crest (1781-1793) page 169

¹⁰ Etat civil de Dieulefit (1793- An IX) page 541

¹¹ RP Dieulefit (1755-1763) page 201

¹² RP Dieulefit (1764-1788) page 151

¹³ Etat civil de Dieulefit (1813-1817) page 73

¹⁴ Etat civil de Dieulefit (1813-1817) page 235

¹⁵ Etat civil de Dieulefit (1828-1832) page 343

¹⁶ RP Dieulefit (1789-1792) page 46

¹⁷ RP Poët-Laval (1751-1780) page 255

¹⁸ RP Dieulefit (1764-1788) page 221

¹⁹ Etat civil de Poët-Laval (1793- An X) page 155

Jacques Joseph Jullien, dit Bourguignon, est né en 1750 à Dieulefit. En 1786, il avait épousé Marianne Maffet²⁰. Dans certains actes, on peut lire Demaffe. Il était cordonnier comme Barral et était le frère de Baud. Le couple, en 1794, avait sans doute trois enfants. Il était illettré et décèdera en 1820 à l'âge de 70 ans²¹.

Jean Pierre Raymond Faure, dit Lamotte, comme Baud, Drogue et Charpenel, il était travailleur de terre. Il est né, comme son surnom l'indique, à la Motte-Chalancon en 1766. En 1791, il avait épousé Marie Liotaud, veuve d'Alexandre Maravillon. Le nouveau ménage n'aura une fille qu'en 1799 et ils l'appelleront Magdelaine. Cette Magdelaine épousera de nombreuses années plus tard, en 1819²², un certain Jean Louis Charpenel, fils de Jean Pierre Charpenel et d'Élisabeth Merlet que nous venons de voir. Marie Liotaud décèdera en 1850²³, elle aura alors 90 ans et sera veuve d'Alexandre Maravillon et veuve de Jean Pierre Raymond Faure. Elle rendra l'âme dans la maison de Jean Louis Charpenel, son gendre, faubourg des Raymonds. Jean Pierre Raymond Faure était illettré.

François Poujoulat, de Dieulefit, qui réussit à échapper aux gendarmes et fut par conséquent jugé par contumace, est né en 1752²⁴. En 1772, il a épousé Magdelaine Chalamel²⁵. Le ménage avait sans doute six enfants dont deux vivaient encore en 1794. Poujoulat était maître tailleur et savait lire et écrire. Il décèdera en 1818²⁶.

Une deuxième personne fut également jugée par contumace, il s'agissait d'une certaine femme Bérard. En ce qui concerne l'identité de la **femme Bérard**, il existe beaucoup d'incertitudes ; le seul renseignement que nous possédons, en dehors du nom de son mari qui est utilisé dans le jugement, se trouve à l'occasion du décès de Melchior Drogue le 6 mai 1800²⁷. L'acte indique les noms des déclarants : Catherine Chapuy, son épouse et Elisabeth Garaix femme *Berrard* qui a alors 38 ans. Lorsque les recherches sont poursuivies, axées sur un Monsieur *Berrard* marié avec Élisabeth Garaix la piste ne mène à rien.

Le curé Brun de Truinas, qui était soupçonné d'avoir fomenté l'émeute, a survécu aux années tumultueuses de la Révolution. Nous ne savons pas s'il est resté caché aux alentours de Truinas ou s'il a pris le chemin de la Suisse ; en tout cas, il est décédé le 2 février 1808 à Truinas. Dans son acte de décès, il est dit qu'il était « *recteur succursal de Félines* ». Il avait alors 80 ans.

La plupart des membres de ce groupe d'émeutiers de Montjabron n'était que des travailleurs manuels illettrés très certainement respectueux jusqu'à l'aveuglement du maître d'école possédant le prestige de la connaissance terrestre et du curé détenteur de la parole céleste. Ces deux guides de leur vie simple, ces deux pères, ces deux modèles à suivre pour leur savoir étaient nostalgiques de la sécurité et de la stabilité des temps d'avant la Révolution.

Que se passa-t-il avec les Juges et leurs collaborateurs ?

Alexandre Marcellin René Bérenger est né le 1^{er} avril 1744 à Valence (paroisse de S^t Appolinaire). Son père, Marcellin Bérenger était procureur du Roi. Son grand père qui, lui aussi portait le même nom, était journalier et plus tard maître boulanger. Le 16 février 1783, notre président du Tribunal révolutionnaire, qui en ces jours-là ne l'était pas encore, a épousé à Lyon, Marie Marthe Hery. Les époux ont donné naissance à un fils, Marcellin René Bérenger, qui est devenu procureur du Roi en l'élection de Valence et député du tiers du Dauphiné.

Après la Constituante (7 septembre 1791), il changea de fonction et devint président du Tribunal criminel de la Drôme. Le 12 prairial an VIII, sa carrière connut encore un changement lorsqu'il devint juge au Tribunal d'appel de Grenoble. En 1806, il démissionna de ses fonctions dans la justice et mourut le 2 mai 1822 à Valence.



Marcellin René Bérenger

²⁰ RP Dieulefit (1764-1788) page 369

²¹ Etat civil de Dieulefit (1818-1822) page 214

²² Etat civil de Dieulefit (1818-1822) page 109

²³ Etat civil de Dieulefit (1848-1852) page 182

²⁴ RP Dieulefit (1735-1763) page 282

²⁵ RP Dieulefit (1764-1788) page 112

²⁶ Etat Civil de Dieulefit (1818-1822) page 52

²⁷ Etat Civil de Dieulefit (1793- An IX) page 541

Voici une petite anecdote²⁸ à son propos qui fit le tour de Valence à l'époque :

« On parle d'une aventure assez plaisante qui arrive au citoyen Béranger, président du tribunal criminel : l'année dernière on transporta la guillotine au Buis pour l'exécution d'un condamné. Le prix du double transport fut si considérable qu'il excédait celui de l'achat. Pour éviter à l'avenir de pareils frais, il fut convenu qu'on ferait construire une deuxième guillotine qui resterait au Buis pour servir aux tribunaux de ce district et de celui de Carpentras. Le citoyen Béranger se crut alors autorisé à commander une machine à Rochette (Pierre), charpentier de Valence. Celui-ci l'exécuta, mais quand il présenta sa facture, montant à 800 livres, les Conseils du département et du district refusèrent de payer, en disant qu'ils en avaient déjà commandé une. En sorte que le citoyen Béranger sera obligé de payer sa guillotine et ses descendants ne seront certainement pas peu étonnés de trouver un jour cet étrange meuble dans les galetas de leur maison. »

Pierre Michel François Roman Fonroza est né à Die, le 8 mars 1733, fils d'un bourgeois de Die sous le nom de Pierre Michel François Roman. Il devint avocat et s'installa dans sa ville natale. En 1780, il prit pour femme Anne Jossaud. Le couple eut une fille. Il fut élu député de l'Élection de Montélimar.

Le jugement²⁹ rendu par le tribunal criminel du département de Vaucluse, siégeant à Avignon, condamna à la peine de mort François-Charles-Gabriel-Léonard Viot, de Charleville ; Jean Fauvetty, d'Uzès ; **Pierre-Michel Roman-Fonroza**, de Die ; Jean-Pierre Meilleret, d'Étoile ; Gaspard Ragot, de Lyon ; Claude Benet, d'Orange et Joseph François Barjavel, de Carpentras(...).

Le 8 messidor an III (26 juin 1795), il fut guillotiné à Avignon, son cadavre jeté dans le Rhône, il avait alors 62 ans.

Jean Baptiste Moulinet, né à Grenoble, exerça d'abord la profession de feudiste dans cette ville. Son habileté dans l'art de déchiffrer les vieilles écritures le fit ensuite appeler aux archives de la chambre des comptes en qualité de déchiffreur.

Le 21 brumaire an III (11 novembre 1794), le Directoire du district nomma les citoyens **Moulinet**, juge au Tribunal du district de Romans³⁰ et de Sucey, et commissaire des guerres, pour procéder au triage des chartes et manuscrits des archives du district de Valence. Au commencement de la révolution, il fut nommé archiviste du district de Romans et passa, en l'an V, avec le même emploi aux Archives de la Drôme.

Le 19 pluviôse an VII (7 février 1799), l'Administration centrale nomma à la place des officiers municipaux qui avaient démissionné le 15, les citoyens **Moulinet (Jean-Baptiste)**, Truchet (Étienne), géomètre, et Herquenne (François), comme officiers municipaux provisoires. Ces trois citoyens formèrent avec le citoyen Saint-Germain, la nouvelle municipalité de Valence et nommèrent maire le citoyen **Moulinet**³¹. Il est mort le 28 avril 1811 à Valence et était l'époux d'Anne Marie Marillac³².



Caricature de Robespierre qui, n'ayant plus personne à exécuter, guillotine le bourreau

Joseph Hyacinthe Cassan est né à Montbrun les bains, le 19 décembre 1757. Le 11 janvier 1781, il réussit son baccalauréat ès-droit. Deux ans plus tard, il épousa à Sault (Vaucluse) Rose Thérèse Henriette Morard, fille d'un avocat à Sault. Pour vous donner une petite idée du milieu qu'ils fréquentaient, il suffit de nommer les noms des témoins de leur mariage³³ :

- Pierre de Bernardi, vicomte de Valerne
- Jean Pierre Monard, prieur, oncle de la future
- Jean Joseph Charles Monard, vicaire, cousin de la future
- Joseph Eymard Claude Laval, notaire et procureur, oncle de l'épouse.

Les époux eurent pour le moins quatre enfants. Leur déménagement à Valence eut lieu très certainement en 1790. Le 12 septembre 1792, Cassan fut élu à l'Administration de Valence. Deux ans plus tard, le 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795) l'assemblée électorale élit, après la vérification des pouvoirs qui avait pris toute la matinée, le Bureau définitif qui avait été constitué ainsi, les citoyens : Aymé (Jean- Jacques), président ; Revol (Ennemond), secrétaire ; **Cassan (Joseph-Hyacinthe)**, scrutateur ; Athénor (Jean-Louis) et Lagier-Vaugelas.

François Caillât était huissier audiencier aux Tribunaux civil et criminel de la Drôme. Au moment des évènements, il était marié avec Anne Mazet. Lorsqu'elle mourut au début de l'année 1796, il se remaria avec Marie Catherine Bernard. Le jour du mariage, le 29 floréal an IV (18 mai 1796) de nombreux membres de la justice firent acte de présence, également son gendre³⁴, Antoine Cluse, qui était huissier au Tribunal de police correctionnelle.

²⁸ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, (7 pluviôse an III (26 janvier 1795))

²⁹ Archives Départementales du Vaucluse

³⁰ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, (21 brumaire an III (11 novembre 1794)).

³¹ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, (19 pluviôse an VII (7 février 1799)).

³² Etat Civil de Valence (1811-1814) page 218

³³ RP Sault (Mariages Novembre 1780-Novembre 1784) page 11/ 18

³⁴ Etat Civil de Valence (An IV-An VI) page 243

Plus tard, le fonctionnement de Caillât sembla donner quelques soucis. Nous lisons à la date du 22 pluviôse an XIII (11 février 1805) : « Procureur général contre *Caillat* (François) ». Il s'agissait de l'Appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Lyon³⁵ : le procureur général se désistait de son appel. Trois mois plus tard, le 14 floréal an XIII (4 mai 1805) à propos du cas *Caillat* (François), le tribunal se déclara incompétent³⁶ (pourvoi en cassation rejeté le 4 prairial an XIII).

Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de savoir sur quelle base s'ancrent les difficultés de François Caillât.

Pierre Claude Benoît Vignon, accusateur public de la Drôme.

Nous n'avons pas pu trouver grand-chose concernant cet accusateur public. Les documents consultés indiquent qu'il venait de Paris. Le 24 pluviôse an VII (12 février 1799), il se trouvait à Verviers (en Belgique dans la province de Liège, alors Ourthe) où il a dû remplacer un nommé Derchain qui avait été jugé incapable³⁷.

Jean Pierre (Jozeph) Combe, exécuteur de Haute Justice est arrivé à Valence en 1793. Il devint le successeur de Laurent Martin Coquelin. Dès août 1792, l'arrivée de la machine à décapiter de Schmidt³⁸ fut annoncée.

Le Directoire du département a reçu une lettre qui lui annonce l'envoi, par le roulage, d'une machine à décapiter. Dans le courant du mois de juin dernier, M. Clavière, ministre des contributions publiques, lui avait adressé une circulaire qui est assez curieuse pour être publiée ici :

« Messieurs, en exécution de la loi du 25 mars dernier, relative à la peine de mort et au mode qui doit être suivi à cet égard, il a été construit une machine à décapiter par le sieur Schmidt, sous l'inspection de M. Louis et les ordres du Directoire du département de Paris. Son effet ayant rempli parfaitement le but que l'on se proposait, il m'a paru convenable, sous tous les rapports, de charger le sieur Schmidt de la construction de toutes les machines de ce genre pour les quatre vingt-trois départements.

J'ai, en conséquence, accepté les offres et conditions contenues dans la soumission de cet artiste (?) qui s'est obligé de les fournir en totalité à raison de huit cent vingt quatre livres pour chacune. Je l'ai, en outre, chargé de leur envoi à chaque département et d'y joindre les plans et dessins, non seulement de la machine, mais encore de l'échafaud devant servir à l'exécution et qui sera construit sur les lieux. . . .

*J'ai au surplus recommandé au sieur Schmidt d'apporter la plus grande célérité dans la construction de ces machines et de me prévenir aussitôt qu'il en aurait de prêtes pour être envoyées à leur destination, et j'aurai soin de vous instruire de l'envoi qui vous en sera fait ... »*³⁹

Le nouveau bourreau de Valence avait alors 60 ans et ses forces commençaient à lui faire défaut. Nous avons trouvé, à son propos, l'incident suivant qui eut lieu un mois après l'exécution d'André Baud.

« Ce matin, il s'est passé une scène horrible sur la place de la Liberté, à l'exécution d'un malfaiteur nommé Pierre Champel. Le bourreau, Joseph Combe, commençait à l'attacher sur la bascule, lorsque cet homme, doué d'une force herculéenne, s'est subitement redressé et a brisé la bascule. Une lutte hideuse, que l'on devine, s'en est suivie. Ces choses-là sont arrivées quelques fois, et l'on a toujours remarqué que les assistants se sentaient alors pris de pitié et d'une sorte de sympathie pour le malheureux qui ne voulait pas mourir. Mais les gens de la campagne qui étaient venus au marché ont, au contraire, eu pitié du bourreau ; assommez-le ! assommez-le !, lui ont-ils crié. Et, s'emparant d'un débris de la bascule, il a assommé le condamné, puis l'a guillotiné.

*Dans la soirée, le Comité de l'exécution des lois a déposé une plainte au nom de l'humanité, et Combe a été mis en arrestation. On dit que c'est sa faute et que, s'il avait eu un aide avec lui, cette scène d'horreur n'aurait pas eu lieu. Il sera traduit devant le Tribunal criminel du département. »*⁴⁰

Pour Combe, l'incident n'eut pas de répercussions trop néfastes car le 4 prairial, il a été jugé par le Tribunal criminel et acquitté.

Le logement de ce fonctionnaire posa quelques difficultés, comme il arrivait souvent avec les bourreaux. À son arrivée à Valence, il avait été mis à sa disposition un bon logis qui avait été la propriété d'un nommé Chastet, alors absent par suite de ses démêlés avec la justice.

³⁵ La Justice dans le Rhône (An VIII- 1940) Volume 1. Les Tribunaux criminel du Rhône (an VIII – 1811) page 92

³⁶ La Justice dans le Rhône (An VIII- 1940) Volume 1. Jugements, arrêts et actes. Page 93

³⁷ Procès verbaux du Directoire, tome VIII page 121

³⁸ Le député Dr Joseph GUILLOTIN (1738-1814) présente à l'Assemblée Constituante (28 novembre 1789) une légitime proposition d'unifier la peine capitale et de la rendre rapide et sans douleur. Pour ce faire, il vante les mérites de la « machine à décapiter » étudiée par le chirurgien Antoine LOUIS (1723-1792) et construite par l'artisan Tobias SCHMIDT. Testée à la prison de Bicêtre (17 avril 1792), le « tranche-tête» sectionne très efficacement la tête de 3 moutons vivants puis celle de 3 cadavres humains.

³⁹ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, 30 août 1792

⁴⁰ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, 3 prairial an II (22 mai 1794).

Cependant les enfants de ce Chastet devinrent majeurs et réclamèrent la restitution de leur propriété. La municipalité décida que quelques petites chambres de ce logement devaient être libérées pour lui être proposé étant donné que *la ci-devant maison de Vernaison, où il sera pour le mieux, était à côté des huissiers du tribunal criminel*⁴¹.

Le souci semblait être résolu mais il n'en était rien. Ses gages avaient beaux s'élever à 2 400 livres par an, personne ne voulait lui louer un logement. On rechercha alors un appartement dans lequel il pourrait aménager dans la maison nationale qui était au bas du rempart de la Basse-Commune (Basse-Ville), près du ruisseau de Saint-Estève⁴². En attendant, Combe habitait encore dans la maison de Chastet, malgré les réclamations réitérées des héritiers pour que leur maison leur soit restituée. Ils firent même un procès à la fin duquel le juge de paix condamna la municipalité à faire évacuer cette maison avant la fin du mois. Ils en revinrent donc au projet de l'installer dans les bâtiments de Vernaison où l'on ouvrit une porte à son usage du côté des rues Clairac et du Verger⁴³.

En 1805, Combe vogua vers la Corse où il mourut le 17 août 1809⁴⁴ à Bastia. Il avait alors atteint l'âge de 75 ans. Les déclarants de son décès furent Antoine Bayer, huissier de la Cour de Justice Criminelle et Antoine Bigi, garde de la mairie de Bastia.

Observations

Les petites gens sont extrêmement vulnérables pendant les révolutions. Elles sont la proie des fanatiques de tous bords. André Baud en est un exemple indéniable. Il se laissa convaincre par le curé Brun qui incarne la démagogie de l'église de l'Ancien Régime. Le curé lui-même s'en sortit indemne en restant, au moment opportun, littéralement à l'écart quand il sentit l'haleine brûlante de la répression lui lécher les talons.

Baud et, dans une moindre mesure, les autres personnes arrêtées avec lui, furent les victimes de la Terreur. Le plus petit événement déclenchait une avalanche de répercussions impossibles à contenir une fois amorcées et personne n'osait plus risquer sa propre peau en faveur du plus simple des mortels.

Tout un chacun était susceptible de devenir à son tour une victime s'il ne parvenait pas à avancer un pion qui lui servirait alors de rempart protecteur contre la foudre des fanatiques révolutionnaires.

Certains juges n'y échappèrent pas non plus et devinrent les victimes des fonctions qu'ils occupaient. Ils se devaient de répondre aux exigences du régime sans en devenir eux-mêmes les proies. Les extrémistes également, dans une certaine mesure, n'échappèrent pas à la règle, beaucoup d'entre eux ne survécurent pas à la Révolution qu'ils avaient soutenue aveuglément.

La chute de Robespierre et son exécution le 27 juillet 1794 entraînèrent l'arrestation puis le supplice de la guillotine pour ses partisans. Roman de Fonroza fit partie du nombre le 26 mai 1795.

Toutes les personnes arrêtées en relation avec l'émeute à Montjabron (Dieulefit) étaient étonnamment de fervents catholiques, cette caractéristique ressort de leurs actes de mariage et des actes de naissance de leurs enfants. Dans ce dossier, pas un seul protestant n'était lié à cette sédition. Quelles pourraient en être les raisons ? Quelques réflexions et recherches me portent à proposer les explications suivantes.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 accordait la liberté de conscience et la Constitution de 1791, la liberté de culte. Concrètement, cela signifiait que la chasse aux protestants et aux juifs était fermée et les préjudices qu'ils avaient à subir étaient officiellement abolis.

Napoléon devait restreindre ces nouvelles libertés pour nos compatriotes juifs avec son Décret Infâme du 17 mars 1808 mais nous n'y étions pas encore en 1793.



Un moyen de faire prêter serment aux évêques et aux curés⁴⁵

⁴¹ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, 3 brumaire an V (4 octobre 1796)

⁴² Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, 6 ventôse an V (24 février 1797)

⁴³ Journal d'un bourgeois de Valence œuvre posthume d'Adolphe Rochas, 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797).

⁴⁴ Etat civil de Bastia (2^E47) page 69

⁴⁵ Un moyen de faire prêter serment aux évêques et aux curés, De Vinck

Début 1793, les protestants de Dieulefit avaient toutes les raisons de soutenir la Révolution, en tout cas, accordons leur le bénéfice du doute.

Les catholiques étaient les grands perdants dans ce retournement de la situation confessionnelle du pays. Leur religion était dépossédée de son statut de religion d'État. L'État imposa des règles à cette Église en la plaçant fermement dans un cadre où elle ne devait se pencher que sur ses dogmes spirituels en se réservant à lui-même les objets temporels. L'Église dut se soumettre de gré ou de force aux lois du pays. Un grand nombre de religieux réfractaires, c'est-à-dire n'ayant pas voulu prêter serment à l'État, se positionnaient donc en dehors ou plus exactement au-dessus des lois.

Des siècles durant, ils avaient largement profité de privilèges en amassant une richesse extrême sans avoir à payer trop d'impôts, en tout cas sans commune mesure avec ce que devait acquitter le tiers état.

Ces temps bénis étaient révolus, aussi n'était-il pas surprenant de les voir aspirer au retour de la situation d'avant 1789.

Lorsque toutes les religions devinrent égales devant la Loi, ce furent les catholiques qui en souffrirent le plus. Tous les religieux de toutes les confessions furent convertis en fonctionnaires de l'État français et ne furent plus comme du temps de l'Ancien Régime en quelque sorte au service d'une entité étrangère.

Du fait de la structure organisatrice différente des protestants, ces derniers eurent moins de difficultés à s'y plier. Il va de soi que nous évoquons ici la période qui précéda la Terreur.

Il est donc évident que l'émeute fut manœuvrée par des religieux réfractaires aspirant à revenir à la situation d'avant la Révolution, ce qui procède des slogans émis en cette circonstance.

Le noyau des événements décrits, l'Assemblée primaire du canton de Dieulefit, eut lieu le 14 juillet 1793. Le 5 septembre 1793⁴⁶, le régime de la Terreur débuta.

Le procès des prévenus se déroula en avril 1794. Au cours de leur emprisonnement, les conditions de vie des opposants s'étaient considérablement détériorées.

Cette période se termina par l'arrestation de Maximilien de Robespierre qui fut guillotiné le 28 juillet 1794 à Paris, place de la Révolution. Trop tard pour sauver la tête de Baud !

Il nous reste à constater que la Terreur instituée en septembre 1793, deux mois après l'arrestation des accusés, eut une funeste influence sur le processus judiciaire.



Maximilien de Robespierre

Il se peut que vous vous demandiez comment ces citoyens de la ville de Dieulefit en sont arrivés à s'opposer ouvertement à l'ordre établi. La réponse à cette question ne se trouve pas dans les pièces du procès. Dans « Les émeutiers de Montjabron », nous avons imaginé et romancé une explication plausible que nous soumettons à votre jugement. Nous espérons éditer cette histoire dans le recueil de récits en compte d'auteur qui paraîtra en 2017.

Christine GARAUD et Richard TROOST

⁴⁶ Le 5 septembre 1793, l'avocat Bertrand Barère, membre du Comité de Salut Public (le gouvernement républicain) demanda à la Convention nationale de prendre toutes les mesures propres à sauver les acquis de la Révolution. L'assemblée mit alors « la Terreur à l'ordre du jour ».

Etat des nouveaux convertis de la province (suite)

qui estoient passés dans les pays étrangers et de ceux

qui en sont revenus depuis la déclaration de sa Majesté du mois de décembre 168. . .

Seule la partie du recensement concernant l'élection de Montélimar fait l'objet de cet article. Les deux premières colonnes du tableau initial sont complétées par une troisième contenant des observations dont les sources sont les suivantes :

- les relevés du CGDP,
- la base du Refuge-huguenot (<http://www.refuge-huguenot.fr/>),
- les éléments trouvés aux Archives départementales de la Drôme dans la série L (cf. La restitution des biens des protestants, loi du 15 décembre 1790, Ed CGDP, 2014).

Election de Montélimar

Communautés (communes actuelles)	Noms des fugitifs sortis du royaume	Noms des fugitifs revenus dans le royaume	Observations
Beaurières	Pierre GACHET et Marguerite GALLAND , sa femme, un garçon et deux filles		Selon la base du refuge-huguenot, un Pierre GACHET , sa femme, Marguerite GALLAND , et leurs 3 enfants sont assistés au Locle en décembre 1687 et en décembre 1692 à La Chaux-de-Fonds.
	Claude HUGON et Suzanne LAURENS, sa femme	Ils sont revenus depuis quelques années.	
	Henry BONNIER et Catherine GROS, sa femme, avec une petite fille		
	Estienne BERNARD et Justine MICHEL, sa femme, un garçon et quatre filles		Selon la base du refuge-huguenot, un Estienne BERNARD et sa femme, leurs 5 enfants, sont assistés en septembre 1687 à Genève, en mai 1689 à La-Chaux-de-Fonds.
	Daniel et Claude PAYANS, fils de feu Pierre		
	Bastian ODIN (AUDIN) et Marie BEGOU , sa femme, et Catherine ODIN , sœur dudit ODIN		Selon la base du refuge-huguenot, un Bastian ODI , sa femme et sa sœur, sont assistés en septembre 1687 à Genève.
	Antoine FALAVEL (FARAVEL ou SALAVEL ?) et Catherine MONIER, sa femme, et Henry FALAVEL , leur fils		Selon la base du refuge-huguenot, un Antoine FALANEL (FALLEVAL) , sa femme et leur fils, Henry , sont assistés en juillet 1687 à Genève, en avril 1688 au Locle en mars 1689, février 1690 et en décembre 1692 à La-Chaux-de-Fonds. Il a des attestations : du 18 mai 1688 de Perrot, ministre de Neuchâtel, et de Cluzel, ministre réfugié ; du 4 juillet 1688 signée Combes et autres.
	Marguerite, fille de Louis COUSIN		
	Marguerite, fille de Daniel BEAUMONT		Selon la base du refuge-huguenot, une Marguerite BEAUMONT , dite originaire du Die, est assistée en septembre 1687 à Genève.
	Anne, fille de feu Jean MAURIC		
	Isabeau, fille de feu Arnaud REYNET		
	Isabeau BONNARD, veuve de David ISNARD, et Marie ISNARD, leur fille	La dite ISNARD est revenue depuis longtemps et est mariée.	
Catherine MOSNIER, veuve d'Hector ROUVIER, quatre garçons et deux filles			

Communautes (communes actuelles)	Noms des fugitifs sortis du royaume	Noms des fugitifs revenus dans le royaume	Observations
Nyons (Nyons)	Jean NESON, fils aîné de feu Marc NEZON		Probablement fils de S ^r Marc NEZON , marchand, et de D ^{lle} Jeanne BERTRAND (CM en 1660 Not. Guyon à Nyons). Les autres enfants du couple sont restés à Nyons et ont eu des descendants.
	La femme d' Alexandre AUBERT et Izaac, son fils aîné		Dans les relevés du CGDP, un Alexandre AUBERT décède le 12/12/1705 à l'âge de 70 ans.
	La veuve de Daniel BASSET , son fils et sa fille		Dans les relevés du CGDP, on ne trouve la trace que d'un seul Daniel BASSET dont la veuve est Judith VIGNE. Elle est citée lors du mariage de son fils Alexandre en 1696.
	Le fils de feu Claude VIGNE-VIEUX		
	Jean DURAND , notaire		Jean DURAND est notaire à Nyons de 1674 à 1682.
	Pierre DURAND , marchand, et sa femme		Dans les relevés du CGDP, on trouve un Pierre DURAND marié à Louise Marguerite GALLUARD (CM en 1679 Not. Jean Fauvin à Nyons).
	La fille de feu Daniel MOULIN		Dans les relevés du CGDP, on trouve un seul Daniel MOULIN marié avec Judith RAFFEL (CM en 1657 Not. Guyon à Nyons).
	Le fils de Louis GLEYZE, maréchal		
	Marc, fils de Daniel MARSEILLE		
	Un des fils de feu Daniel MARSEILLE du fort		Dans les relevés du CGDP, on trouve le décès, en 1696 à Nyons, de Marguerite REMUZAT, veuve de Daniel MARSEILLE , âgée de 70 ans et décédée sans sacrement (CM 1645 Not Me Pierre Fauvin à Nyons).
	Jean , fils aîné de Pierre PEZ		Selon la base du refuge-huguenot, un Jean PEZ est assisté en mai 1687 à Francfort-sur-le-Main. Il a pour destination la Hollande. Dans les relevés du CGDP, on trouve un Pierre PEZ marié à Plaisance BISE (CM en 1695 Not Me Guyon à Nyons). Plaisance BISE, veuve de Pierre PEZ, 70 ans, décède et est enterrée hors l'église le 15/12/1712 à Nyons. Un de leur fils, André, époux de Catherine TARDIEU, décède le 6/1/1707 à Nyons.
	Jean BALOIR et sa femme		Dans les relevés du CGDP, il n'y a qu'un seul Jean BALOIR , marié à Jeannette SABATON.
	Une fille de Pierre VILHET		
	Le cadet de feu Estienne MATHIEU		
	La fille d'Olivier GOURGONNEL		Dans les relevés du CGDP, on trouve un Olivier GOURGONNEL marié à Philippe CARTIER (CM en 1656 Not Me Jacques Simond à Nyons).
	Les fils de feu Pierre BERTAUD		
	Henry et François , fils de Pierre VIGNE		Selon la base du refuge-huguenot, un François VIGNE est assisté à Schaffhouse en avril 1687.
Le fils aîné de Marc GACHET avec sa fille			
Jean MARTIN et sa femme		Selon la base du refuge-huguenot, un Jean MARTIN , sa femme et 3 enfants sont assistés à Genève en novembre 1686, à Schaffhouse en juillet 1688, à Francfort-sur-le-Main en août 1688. Un Jean MARTIN (est-ce le même ?), maçon, est assisté à Francfort-sur-le-Main en juillet 1689. Il « a été soldat au service de S.A.S. le Langrave de Hesse, mais étant devenu fou ou enragé, il a été quelques semaines ici dans la maison des fous et se portant mieux présentement, il veut retourner à Cassel chez sa femme et ses enfants ».	

Communités (communes actuelles)	Noms des fugitifs sortis du royaume	Noms des fugitifs revenus dans le royaume	Observations
Nions (Nyons)	Jean Jacques et ? enfants de feu Moyse CHABAUD		Dans les bases du CGDP, on trouve un Moïse CHABAUD marié à Suzanne ANDRE (CM en 1643 Not. Me Pierre Fauvin à Nyons).
	Daniel MARSEILLE du Marche, sa femme et sa fille		
	Michel ITIER		
	Daniel SIMON et sa femme		
	Paul, fils de feu Jean GUEYLE		
	Le fils de feu Denis SELLIER		
	La veuve de Jean ROUYER et son fils		
	La femme et enfant d'Estienne SAUVAN		
	Le cadet de feu Antoine SAINT-MARC		
	Jean JAIL et sa femme		
	Deux fils de feu Mathieu GUEYLE		
	Un fils de feu Daniel GODEMARD		
	Un fils de Louis GODEMARD		
	Henry BERTRAND , apothicaire, sa femme et ses enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un Henri BERTRAND , apothicaire de Nyons, sa femme, Isabeau DURANC , font baptiser leur fille, Anne Constance, à Yverdon en janvier 1692. Ils sont tous deux, parrain et marraine d'un enfant de la famille BERTRAND en 1690 à Yverdon. Ils sont aussi parrain et marraine en 1703 toujours à Yverdon.
	La veuve de Guillaume SIMEON et sa fille		
La veuve de François ORANGE, son fils avec sa femme			
Daniel GUIMENEL et deux de ses enfants		Un Daniel GUIMINEL, originaire de Nyons, est décédé à Kelze en janvier 1703. Il était accompagné de deux autres personnes lorsqu'il est inscrit dans le registre de Grebenstein le 4 sept 1699. Son fils Ozias se marie avec une religieuse fugitive. Ses descendants se marient aussi avec des membres de la communauté française en Allemagne jusqu'à la fin du XIX ^e siècle.	
La veuve de S ^r Hercule MIRAILLET , son fils et sa fille		Selon la base du refuge-huguenot, un Etienne MIRAILLET , militaire/brigadier, est assisté à Schaffhouse en mars 1687, à Francfort-sur-le-Main en avril 1687. Il reçoit 22 florins, il est précisé entre parenthèses « <i>pour tous</i> ». Il faut donc comprendre qu'il est accompagné, mais il n'y a pas d'autres fiches. Selon l'ouvrage « <i>Les notices généalogiques sur les familles genevoises</i> », une Louise MIRAILLET épouse en octobre 1693 David VASSEROT. Elle est la fille d'Hercule +, bourgeois de Nyons, et de Lucrece MARSEILLE .	

Communités (communes actuelles)	Noms des fugitifs sortis du royaume	Noms des fugitifs revenus dans le royaume	Observations
Nions (Nyons)	La veuve de S ^r Jean Louis de LAFONT et sa famille		
	La fille de feu S ^r David VIGNE, femme de S ^r Pierre du PIN et ses enfants		
	D ^{lle} Françoise GIRARD et son frère		Selon la base du refuge-huguenot, une D ^{lle} Françoise GIRARD est assistée le 6 septembre 1688 à Schaffhouse et le 20 septembre 1688 à Francfort-sur-le-Main. Elle possède deux témoignages de Genève, elle est « recommandée au frère Le Blon et à moi-même ». Elle a pour destination la Hollande.
	S ^r Salomon BERNARD , ministre, sa femme et un fils		« Salomon Bernard est pasteur suffragant du pasteur Murat à Nyons de 1656 à 1658, puis pasteur à Abriès (1660), à Dieulefit (1668 à 1675), à Vinsobres (1675) et à Venterol (Bas-Dauphiné). Sa femme, Magdelaine Gallatin (ou Galatin) est issue d'une des meilleures familles de Genève. Quant à la famille Bernard, elle "professait depuis longtemps le protestantisme. Dès 1567, un capitaine Bernard de Nions servait dans la principauté d'Orange". Salomon Bernard est contraint de s'enfuir de Vinsobres en 1680. » Dictionnaire des journalistes, 1600-1789. http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/
	S ^r David DURAND, ministre		
	D ^{lle} EYDOUX, fille légataire de feu Daniel EYDOUX	Elle est revenue depuis décembre 1698.	Cette D ^{lle} Eydoux pourrait être Esther EYDOUX dont le père Daniel décède en 1699 à Nyons. Elle se marie en 1708 avec noble Antoine de BOREL de LESTANG.
Valdromme (Valdrôme)	Jean MOTTE-GALADY, Daniel, Pierre et Marie ses enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un Daniel et un Pierre MOTTE , originaires de Valdrôme, sont assistés à Genève en octobre 1686, à La Neuveville et à Neuchâtel en novembre 1686, à La Neuveville en 1689.
	Claude BERMOND, un garçon et deux filles		
	Michel FAURE , sa femme et Louis, son fils	Le dit Michel FAURE est revenu et est mort.	Selon la base du refuge-huguenot, un Michel FAURE et sa femme sont assistés en 1687/88 à Genève. Michel est probablement décédé le 27/11/1694 à Valdrôme, c'est son neveu Pierre qui déclare son décès. Il est enterré hors l'église pour n'avoir pas fait son devoir de catholique.
	Antoine TRUC , sa femme et deux enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un Antoine TRUC et sa femme sont assistés en septembre et octobre 1687 à Neuchâtel.
	Cezar et Marguerite HUGON , enfants de Claude		Cezar et Marguerite sont les enfants de Claude Hugon et Suzanne Long. Cezar est né le 2/2/1667 à Valdrôme. Selon la base du refuge-huguenot, un César HUGON, accompagné de son frère Jean, né le 2/4/1671, est assisté à Schaffhouse en 1689.
	Antoine BESSARD et sa femme et ses trois enfants		Selon la base du refuge-huguenot, Antoine BESSARD , sa femme et ses trois enfants, sont assistés à Schaffhouse en septembre 1687. La femme d'Antoine pourrait être Isabeau.
	Antoine GROS , sa femme et sa famille		Selon la base du refuge-huguenot, un Antoine GROS , sa femme et leurs six enfants sont assistés à Genève en août 1687.

Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE



La mort programmée du second registre de l'état civil peut-elle encore être évitée ?

Les députés viennent de programmer par leur vote du 24 mai dernier la mort du second registre de l'état civil, mettant ainsi fin à une règle qui devait fêter l'an prochain son trois cent cinquantième anniversaire. Comment a-t-on pu en arriver à cette décision extrême ?

Les actes de l'état civil sont établis jusqu'à maintenant en double minute, ce qui signifie qu'ils sont authentiques, conformément aux dispositions de l'article 1316-4 du Code civil. Ils ne peuvent donc être contestés que par une inscription de faux. Ces deux registres font donc foi, même si les mentions en marge ne sont plus apposées depuis 1989 sur l'exemplaire déposé au greffe. De par leur nature ces deux registres ont donc vocation, passée leur durée d'utilisation administrative, à devenir des archives définitives.

Les services du ministère de la Justice, toujours à la recherche d'économie, se sont mis en tête de dispenser les communes - qui ont des traitements automatisés de leur état civil - d'établir ce second registre et d'adresser aux greffes les avis de mention. Quelle économie me direz-vous ? Pour l'État, cela va permettre de gagner de la place puisque les registres n'arriveront plus qu'en petite quantité ; mais, cela déchargera surtout les greffiers d'avoir à les classer et surtout de ne plus recevoir les avis de mention qui pullulent ! Les communes ? Elles économiseront chaque année quelques reliures, n'enverront plus les avis de mention, mais comme elles vont devoir sécuriser leurs systèmes, il est fort à parier que dans quelques années, elles déchanteront vu les coûts de maintenance, de transferts technologiques qui surviendront. Economies dérisoires, d'un côté, contre charge future sans doute exponentielle, pour les communes.

Le Sénat avait voté le principe du transfert d'une copie électronique du registre au greffe, chaque fin d'année. Le gouvernement considérant que son texte était vidé de sa substance a réintroduit son texte initial. Le vote intervenu en mai a porté sur l'ensemble du projet pour une justice du XXIe siècle, ce qui fait que tous les amendements portés par votre fédération ou les archivistes sont passés purement et simplement par pertes et profits.

Que demandions-nous ? Tout simplement la reconnaissance du caractère authentique du document numérique. Il suffit pour cela de respecter les dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code civil. Las, le gouvernement voyait bien que cela allait conduire à des investissements et des dépenses qu'il ne veut assumer. Nos gouvernants jouent avec le feu : le jour où des registres vont disparaître ainsi que la copie électronique, il sera bien tard pour se plaindre. Rappelons-nous le Parlement de Rennes qui a brûlé, nonobstant tous les systèmes d'incendie mis en place... débranchés car sonnant à tort et à travers, faute de réparations.

La suite ? L'espoir est bien mince. Il repose simplement sur le fait que sénateurs et députés ont voté des textes différents. Une commission mixte doit se réunir pour trouver un terrain d'entente.

Quel est le sens de notre position, comme Fédération ? Nous ne sommes pas des passésistes : le registre numérisé, avec les garanties attachées à son authenticité telle que prévue par le Code civil, est acceptable. Mais croire en une simple copie numérisée, sans des garanties réelles, sans l'authenticité, donc sans valeur juridique, est un leurre.

Le Ministère de la Justice veut faire des économies ? Pourquoi ne pas inscrire dans la loi que les registres, après leur clôture annuelle, rejoindront directement les Archives départementales au lieu des greffes des tribunaux ? Leur destin est d'y aller un jour ou l'autre. Alors, avançons tout simplement la date ! Solution trop simpliste sans doute. Mais, quand on veut faire compliqué, tout est permis...

Nous allons intervenir auprès des membres de la Commission paritaire quand la liste de ceux-ci sera connue et leur suggérer pour le moins cette solution, si celle du registre numérisé authentique ne peut être retenue.

Généalogistes et archivistes, nous sommes tous vent debout contre ce projet inique, dérogoire au droit commun, qui fragilise un système performant dont l'efficacité n'est plus à prouver.

Jean François PELLAN

Un nouveau président et une nouvelle équipe à la tête de la Fédération française de Généalogie

Le 4 juin dernier, le Conseil d'administration de la Fédération m'a accordé sa confiance, ainsi qu'à l'équipe que j'ai proposée, pour accompagner le destin de la FFG pendant les trois prochaines années. Je tiens à saluer et à souligner ici l'action de Jean-François Pellan pendant son mandat : il a engagé de grands travaux (demande de reconnaissance d'utilité publique, réflexion sur la législation en matière d'archives, sauvegarde du double registre d'état civil,...) et ardemment défendu l'intérêt de tous les généalogistes, en particulier sur la gratuité et la réutilisation des archives. Il faut continuer dans ce sens ! J'ai l'intention de :

- mener à leur terme ces grands travaux et les projets lancés au cours du mandat 2013-2016 ;
- réaffirmer la place et le rôle éminents qui doivent être ceux des associations de généalogie dans la diffusion des bases de données de type relevés ou dépouillements ;
- favoriser des partenariats avec toutes les structures engagées dans une démarche de sauvegarde du patrimoine et de la mémoire. Pour ce qui concerne le fonctionnement et l'efficacité de la Fédération, des économies doivent être faites en termes de temps et de coût. Je vais, entre autres, proposer la fusion des commissions communication et multimédia, génécote et formation, et la réduction du nombre de membres de la commission des congrès.

Le Bureau de la FFG sera constamment à l'écoute de vos suggestions et de vos remarques, et je sais qu'il pourra compter sur votre soutien : celui des associations, celui de leurs dirigeants, celui de tous les généalogistes amateurs. Au plaisir de vous rencontrer à la rentrée, à Géné@2016, les 24 et 25 septembre prochains.

Thierry CHESTIER, président de la Fédération française de Généalogie

.....

Géné@2016 ? Un événement... participatif

À l'heure où s'ouvrent, outre-Atlantique, les JO de Rio et où nombre de généalogistes sont encore en pause estivale, souvenons-nous du sermon de Mgr Talbot : « *L'important dans ces Olympiades n'est pas tant d'y gagner que d'y prendre part* ». Vous ne noyez pas de qui je parle ? L'homme d'Église qui, en juillet 1908, en marge des JO de Londres, a inspiré le mot de Pierre de Coubertin : « *Le plus important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner mais de participer, car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu* ».

À la rentrée, pour les généalogistes fédérés et pour leurs partenaires, il s'agira de participer à la 4e édition de notre forum national : Géné@2016, les 24 et 25 septembre 2016. Participer ? Comme association, comme professionnel ou comme institutionnel, comme conférencier ou visiteur. Participer ? En déboursant comme exposant une « participation » (!) aux frais engagés par la FFG pour régler les prestations... non gratuites. Participer ? En étant présent pour vivre ces deux jours in situ, en publiant en amont l'affiche dans vos revues et sur vos sites (c'est fait ?), en rediffusant toutes nos infos en ligne.

Et pourtant, cela ne suffit pas ! Si le Bureau fédéral et notre assistante salariée s'affairent depuis novembre 2015 pour mettre au point cet événement, si nous rémunérons des professionnels pour l'installation et la maintenance, le forum national de généalogie est une organisation bénévole... qui nécessite des bénévoles ! La Fédération a donc besoin de vous pour encadrer les visites guidées qui se déroulent sur deux jours. Selon un principe simple : vous quittez votre stand pendant une heure pour suivre et fermer la marche d'un groupe de visiteurs guidés par un conservateur des Archives nationales. Vous nous rendez service... et cela vous oblige à participer à une visite que, peut-être, vous n'auriez pas pris le temps de faire !

Les nouveautés et les autres infos pratiques relatives à Géné@2016 ? Retrouvez-les dans ce Flash, dans le suivant et à travers nos médias sociaux, jusqu'au jour J. Sans oublier de participer... aux autres événements en vue : ceux de notre calendrier mensuel auxquels s'ajoutent les Journées Européennes du Patrimoine (lire page 5).

Et puis, enfin : lisez, surfez, bronzez, reposez-vous... et revenez-nous en pleine forme pour la rentrée et le Flash 232 qui sera toujours le vôtre, avec vos idées et vos actus de fin août.

Christophe DRUGY, secrétaire général de la FFG

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :
 Maison des Services publics
 1 avenue Saint-Martin
 26200 MONTE LIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages) Nouveauté 2015 !	15,00	360

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations 4,50 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 7,60 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	1,75	3,75	5,35	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :
cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :
genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahoogroupes.fr

Notre page sur Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Guy VENTURINI

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X